

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

FACULTÉ DES LETTRES

Département des Études romanes

Miluše Lorencová

Le phénomène associatif en France et en République Tchèque

Mémoire de Licence

Directeur du mémoire : Michel Viland

OLOMOUC 2009

Univerzita Palackého v Olomouci
Filozofická fakulta

Studijní program: Filologie
Obor: APLEKF
Akademický rok: 2008/2009

PODKLAD PRO ZADÁNÍ BAKALÁŘSKÉ PRÁCE

PŘEDKLÁDÁ: LORENCOVÁ Miluše	ADRESA: Rybník 112; Česká Třebová	OSOBNÍ ČÍSLO: F06252
---------------------------------------	---	--------------------------------

NÁZEV TÉMATU ČESKY:

Le phénomène associatif en France et en République Tchèque

NÁZEV TÉMATU ANGLICKY:

The Association phenomenon in France and in The Czech Republic

VEDOUcí PRÁCE:

Ing. Michel Viland - KRF

ZÁSADY PRO VYPRACOVÁNÍ:

Le travail traitera la problématique des associations en France et en République Tchèque. Il décrira la division sectorielle du champ associatif dans les deux pays sélectionnés, il donnera des caractéristiques et des principes des associations, il observera l'évolution de deux systèmes associatifs et il mentionnera également les tendances actuelles du monde associatif. L'accent sera mis sur la problématique du financement, c'est-à-dire sur la structure du budget, sur les types des ressources, leur proportion, etc.

SEZNAM DOPORUČENÉ LITERATURY:

Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 mesures et évolutions, Juris associations Dalloz, 2007 Paris.

Rosenmayer, T.: Ekonomické výsledky občanských sdružení v roce 2004. Centrum pro výzkum neziskového sektoru, Brno 2006.

Zákon č. 83/1990 Sb., La loi du 1er juillet 1901

PODPIS STUDENTA:

Lorencova

DATUM:

25/3/2009

PODPIS
VEDOUcíHO
PRÁCE:

M Viland

DATUM:

25/3/2009

Déclaration

Je déclare que le présent mémoire est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

Olomouc, le 11 mai 2009

Signature :

Remerciement

Le présent mémoire est le résultat d'une collaboration internationale. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

Merci à M. Michel Viland de m'avoir encouragée tout au long de mon travail et d'avoir ensuite surveillé soigneusement la rédaction de la présente étude.

Merci également à M. Didier Botton et Mme Ester Danihelková de me donner avec empressement les informations nécessaires à réaliser ce travail.

M. L.

Anotace

LORENCOVÁ, Miluše. *Le phénomène associatif en France et en République Tchèque*.

Katedra romanistiky, Filozofická fakulta Univerzity Palackého v Olomouci, 2009. 62 s.
Bakalářská práce. Jazyk práce : francouzština.

Bakalářská práce « Fenomén asociací ve Francii a v České republice » zkoumá problematiku asociací (občanských sdružení) z několika různých pohledů. Strukturu práce tvoří tři velké oddíly: « Základní charakteristika a právní rámec », « Skladba asociačního sektoru ve Francii a v České republice » a « Financování francouzských a českých asociací ».

Cílem práce je prozkoumat sektor asociací ve Francii a neziskový sektor v České republice (s důrazem na výzkum občanských sdružení) a předložit jejich ucelený a skutečný obraz. Zároveň si práce klade za cíl zjistit, zda se oba sektory významným způsobem liší, či se spíše vzájemně podobají; chce naznačit jejich dosavadní vývoj a rovněž tendence, které na oba sektory v současnosti působí.

Práce je opatřena bohatým obrazovým aparátem.

Klíčová slova : *associace, občanské sdružení, nevládní neziskové organizace, francouzský asociační sektor, český asociační sektor, právní rámec, historický vývoj, komparace, finanční zdroje, současné tendence*

Annotation

LORENCOVÁ, Miluše. *Le phénomène associatif en France et en République Tchèque*.

The House of Roman Studies, Departement of Philosophy, The University of Palacký Olomouc, 2009. 62 pp. Bachelor Degree Thesis. Language of the thesis: French.

The work « The Association Phenomenon in France and in The Czech Republic » treats of the association topic from several points of view. The structure of the thesis is made up by three main parts: « The Basic Characteristic and The Juridical Cadre », « The Structure of the Association Sector in France and in The Czech Republic » and « The Financial System of French and Czech associations ».

The aim of the work is to explore the association sector in France and the non-profit sector in The Czech Republic (with the emphasis on the associations) and to give a real and complete image of the association life in both selected countries. At the same time the thesis seeks to find out if the two compared systems differ in an important way or if they resemble, and to indicate the evolution as well as the actual trends in the association life.

The work is completed by an extensive picture material.

Keywords: *association, civil association, non-governmental non-profit organizations, French association sector, Czech association sector, legal cadre, historical evolution, comparison, financial resources, actual trends*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	8
A. La présentation de la problématique, l'évolution historique et l'ancrage juridique des associations.....	11
1. La définition du terme « association ».....	11
2. La position d'association dans le cadre du secteur non-lucratif	12
3. L'évolution historique des associations en France et en République Tchèque ..	14
4. L'ancrage juridique des associations dans le droit français et tchèque	21
B. La composition du secteur associatif en France et en République Tchèque... 28	
1. Les possibilités de segmentation du secteur associatif en France et en République Tchèque.....	30
2. La segmentation du secteur associatif selon le type du contrat de travail en France et selon la taille des associations en République Tchèque.....	31
3. La composition du secteur associatif selon les secteurs d'activités.....	33
4. La répartition du champ associatif selon l'aire d'intervention géographique	38
5. Les nouveaux phénomènes et possibilités de la vie associative, l'impact éventuel de la crise économique actuelle sur les associations.....	39
C. Les questions financières du secteur associatif : Comment les associations sont-elles financées ? Quels sont les composants du budget associatif ? Quelle est la proportion des ressources financières associatives ?	41
1. Quels sont les composants fondamentaux des budgets associatifs français et tchèques ?.....	42
2. La proportion des types de ressources associatives en France et en République Tchèque.....	50
3. Le budget en variation du type de contrat et de la taille associative	54
4. La variation du budget associatif selon les secteurs d'activités et les tendances évolutives	56
5. Les associations françaises et tchèques : les tendances du financement	59
CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE.....	8
RÉSUMÉ	11
ANNEXES	

INTRODUCTION

« Les associations » (au sens français) ou « les organisations non gouvernementales » (selon la terminologie tchèque) sont un phénomène qui touche fortement les gens d'aujourd'hui.

Dans le monde contemporain on peut observer deux grandes tendances qui peuvent être trouvées contradictoires au premier regard : la tendance « d'individualisation », un effort des individus de se distinguer des autres ; et la tendance « de globalisation » à l'opposé, concernant toutes les sphères de la vie humaine. En réalité ces deux phénomènes ne sont pas opposés ; ils se complètent mutuellement. Les gens veulent sortir de « l'uniformité » de la société et en même temps ils désirent être membres d'une communauté de ceux qui partagent les mêmes attitudes, valeurs ou loisirs. Et souvent ce sont les formes associatives qui correspondent le mieux à leurs besoins.

Le droit de s'associer représente un des droits fondamentaux de la société démocratique. Les associations avec le statut de « sociétés civiles » disposent d'une position spéciale dans la société. Elles collaborent avec l'Etat et les entreprises en même temps ; elles représentent une « alternative » à ces deux ensembles d'acteurs principaux de la société, et par cela elles renforcent et stabilisent les principes démocratiques. Les associations d'aujourd'hui se fédèrent de plus en plus, on parle de « réseaux internationaux des associations ». Ces fédérations « parlent d'une voix plus haute », leur position n'est plus négligeable.

En droit français, une « association » est un terme juridique. Elle peut être définie comme « *une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* »¹.

Pour la République Tchèque le terme « association » correspond au terme « občanské sdružení ». Ses principes sont ancrés législativement à la loi 83/1990 Sb. qui garantit la liberté de s'associer au système du droit tchèque. Cette loi ne vient pas avec une définition exacte d'un « občanské sdružení », elle donne les caractéristiques principales

¹ La loi du 1^{er} juillet 1901, article 1^{er}

<http://www.associanet.com/docs/loi1901.html>

et spécifie les droits et obligations fondamentales de ces structures (elles seront présentées à la première partie du travail).

Dans l'environnement tchèque, les analyses concernant les associations (« občanské sdružení ») englobent en principe également les autres structures du secteur non-lucratif (qui seront spécifiées en infra). C'est pourquoi on emploiera souvent dans notre travail le terme « organisations non gouvernementales » (ONG) dans le cadre tchèque pour éviter des mauvaises interprétations des données.

Nous voulons nous concentrer dans notre travail sur le phénomène des associations en France et en République Tchèque, et réaliser une « analyse comparative » .

Le travail sera composé de trois grandes parties : tout d'abord on va présenter la problématique associative dans le cadre du plan juridique ; on mentionnera dans la première partie également l'évolution historique des associations françaises et tchèques. On se demandera dans cette partie par exemple : Est-ce que l'ancrage juridique des associations est comparable dans les deux pays ? Quels sont les différences dans la législation associative ? Depuis quand les associations ont commencé à évoluer ? Quels étaient les moments importants dans leur évolution ?

Dans la deuxième partie on va traiter la composition du secteur associatif dans les deux pays concernés, c'est-à-dire les différents types de structures associatives et leur représentation. On va chercher les réponses aux questions suivantes : quelles sont les structures dominantes parmi les associations ? Quels secteurs enregistrent l'essor le plus important à l'heure actuelle ? Est-ce que la composition du secteur associatif diffère d'une manière importante d'un pays à l'autre ?

Finalement on analysera la partie sur les questions financières concernant les associations. Là on se concentrera sur les types de ressources financières disponibles, on analysera les budgets associatifs selon différents critères et on mentionnera également quelques tendances concomitantes du financement associatif. Les questions à répondre seront celles-ci : d'où viennent les ressources financières associatives ? Quelle est la position de l'Etat, des autorités locales et des particuliers dans le financement du secteur associatif dans les deux pays ? Quels secteurs profitent le plus des ressources et lesquels le moins ? Pour quelles raisons ?

Dans notre travail on mentionnera également les phénomènes actuels (les associations « virtuelles ») et les tendances du monde associatif, en soulignant les points communs et

les différences entre les deux pays. On s'efforce dans notre travail de compléter nos affirmations et résultats par les argumentations et justifications assorties.

On étudiera également les impacts probables de la récession économique contemporaine sur le secteur associatif car on estime indispensable de mentionner ce facteur actuel qui joue et ne cessera de jouer un rôle essentiel dans le système du financement associatif.

Les parties sont divisées en chapitres thématiques. A la fin de chaque partie (ou chapitre) on met un petit résumé. Les conclusions des parties (chapitres) sont marquées par une flèche (→). Nous employons dans notre travail un nombre important de graphiques, qui sont mis soit directement dans le texte, soit en annexe classées à la fin du travail.

Nous nous sommes inspirés de matériaux imprimés : des livres, des manuels et des brochures ; nous avons aussi utilisé les sources internet, les bulletins annuels des associations compris. Il s'agit de sources bilingues : en français ou en tchèque.

Le but de notre travail est de découvrir l'état et le fonctionnement des secteurs associatifs français et tchèque, de trouver à quel point sont-ils semblables et de révéler où ils varient. Est-ce que le secteur tchèque est déjà comparable avec le secteur associatif français, après vingt ans de son évolution démocratique ? Si non, quels facteurs l'empêchent d'atteindre ce niveau ?

Par notre travail nous voulons contribuer également à une plus grande familiarité de la problématique des associations, nous voulons rapprocher des lecteurs le phénomène des associations et lutter contre les préjugés qui sont parfois rapportés à elles aux cercles économiques. On veut montrer un organisme associatif comme un corps autonome et en même temps fortement lié avec les autres structures de la société.

En réalisant notre travail il faut compter sur quelques problèmes que nous devons affronter : c'est le risque d'une simplification abusive dans la comparaison, la menace de mauvaises interprétations des faits, ou le risque éventuel d'arriver à des conclusions déroutantes ou incomplètes. En prenant conscience de ces menaces à l'avance, on s'efforcera de les éviter.

A. La présentation de la problématique, l'évolution historique et l'ancrage juridique des associations

1. La définition du terme « association »

1.1 La notion « d'association » au sens français

C'est l'article premier de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui donne la définition officielle de l'association (comme on la cité dans l'introduction) la présentant comme « *une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* ».

A côté de cette interprétation officielle on peut évidemment trouver un nombre démesuré de définitions adaptées en littérature technique. Nous citons ici une autre définition possible, tirée de la publication *Guide du secteur social et médico-social*² : « *Le mot association évoque la mise en commun par au moins deux personnes de divers moyens dans un but non commercial. Mais il désigne surtout la personne morale qui donne une valeur juridique à cette mise en commun. L'association suppose la liberté d'adhésion de chaque membre à un contrat de droit privé, dans un esprit de désintéressement et de laïcité.* »

1.2 La notion « d'association » au sens tchèque

La loi 83/1990 Sb. qui est déterminante pour les associations tchèques ne donne pas de définition exacte d'une association. Elle crée l'image associative en spécifiant la nature, les droits et les obligations des associations (nous introduisons ces caractéristiques dans la partie concernant la législation associative). Néanmoins il existe évidemment un besoin d'employer une caractéristique succincte et signifiante pour éclaircir la notion de « *občanské sdružení* » (« association » en tchèque). On peut en trouver plusieurs, nous citerons ici deux exemples.

² Jalger, M., Dunod, Paris 2007, p. 46.

La première définition est tirée de la page web du *Centre d'information des ONG*³ : « *Občanské sdružení est un groupement des personnes physiques ou morales qui se constitue afin de réaliser un intérêt commun.* »

L'auteur de la définition de la page web de l'*Agence d'information du secteur non-lucratif*⁴ ajoute : « *Il doit s'agir d'un groupement non-religieux, apolitique et sans but lucratif qui ni conteste ni limite par son action les droits individuels, politiques ou autres des citoyens sur le plan de leur nationalité, sexe, race, origine, opinion politique ou autre, confession et statut social.* »

2. La position d'association dans le cadre du secteur non-lucratif

2.1 « Association » et « ISBL » : quelle différence ?

A côté du terme « association » la notation de ISBL, « *institution sans but lucratif* » peut être employée. Les ISBL sont définies comme « *entités productrices de biens et de services dont le statut ne leur permet pas d'être une source de profit ou de tout autre gain financier pour les unités qui les ont créées, qui les contrôlent ou les financent.* »⁵ On peut constater que les contenus des termes « d'association » et « d'ISBL » sont presque uniformes. Néanmoins, tandis que l'association est une expression juridique, variable dans le temps et dans l'espace, le terme ISBL appartient au langage statistique ; il s'agit d'un terme général qui peut s'appliquer aux formes juridiques variées selon les pays et les périodes. L'utilisation de ce terme statistique rend la comparaison internationale plus facile. En outre, le contenu du terme ISBL est plus vaste, la notion d'ISBL est supérieure à celle d'association car elle implique, en plus des associations, d'autres structures à but non lucratif : les fondations, les cultes et congrégations religieuses, les partis politiques et les syndicats.

³ <http://neziskovsky.cz/cz/>

⁴ <http://www.vitaova.cz/clanek.asp?ID=45>

⁵ CNVA (Conseil National de la Vie Associative Bilan de la vie associative) 2004 – 2007. La Documentation française, Paris 2007, p.141.

Pour la France on constate, que 92% des ISBL représentent des associations⁶. Grâce à cette prédominance importante des associations dans le cadre des ISBL, les deux termes sont en général utilisés indifféremment dans le contexte français. Or, cette substitutalité ne doit pas rester en vigueur pour les autres pays et ainsi l'existence et la distinction de ces deux termes sont justifiées⁷.

2.2 Les « občanská sdružení » et le secteur non-lucratif tchèque

Dans l'environnement tchèque la problématique du secteur civil (non-lucratif) est fréquemment traité en l'intégrité, autrement dit, les associations et les autres composants du secteur sont dans la généralité des cas alliés dans le cadre d'une recherche commune. Même si les associations jouent un rôle fortement prédominant en représentation proportionnelle parmi les structures du secteur civil tchèque (elles correspondent à 93% du secteur⁸); l'emploi des termes « nezisková organizace » (« organisation sans but lucratif ») et « občanské sdružení » (« association ») n'est pas substituable. La terminologie tchèque en ce domaine est toujours discordante. Les notions comme « organisation non-lucrative », « secteur non-lucratif », « organisations non-gouvernementales » ou « secteur tiers » sont employées traditionnellement, mais les termes « société civile » ou « secteur civil » se mettent successivement au premier plan. Dans notre travail on emploiera en règle général l'expression « secteur civil », éventuellement « secteur non-lucratif ».

Le secteur civil tchèque est composé des formes juridiques suivantes : les associations, les fondations et fonds de donation, les sociétés d'utilité publique (alternative des associations reconnues d'utilité publique à l'environnement français) et les personnes morales religieuses, constituées par une Eglise ou par une société religieuse⁹. La proportion exacte est montrée dans le tableau N°4 et dans le graphique N°5 en annexe.

⁶ CNVA, p.143.

⁷ CNVA, p.143.

⁸ La Statistique du nombre des ONG entre 1990 et 2008

(http://www.skolaekonom.cz/OX/data/la016/attach/stat_NNO_tabulka_1990_2008.pdf?PHPSESSID=drbxcke)

⁹ <http://www.czech.cz/cz/ekonomika-podnikani-veda/podnikani/neziskove-organizace>

- Les définitions d'associations françaises et tchèques se ressemblent d'une manière importante.
- Les formes implicites du secteur non-lucratif français et tchèque ne diffèrent qu'en détails : la classification tchèque distingue « les sociétés d'utilité publique » comme une catégorie indépendante ; les syndicats sont implicites dans les associations tchèques, ils sont exclus des associations françaises.
- En France le terme « association » et « ONG » est en principe substituable ce qui n'est pas en vigueur à l'environnement tchèque.

3. L'évolution historique des associations en France et en République Tchèque

Le besoin de s'associer est un des besoins humains fondamentaux depuis toujours. Dans l'environnement européen on rencontre dans l'histoire des formes associatives diverses, le plus souvent de caractère religieux (congrégations religieuses, confréries) ou professionnel (corporations, compagnonnages)¹⁰. C'est au dernier tiers du XVIII^e siècle qu'on peut qualifier, sous l'impulsion d'événements spécifiques dans les deux pays comparés (La Révolution Française, le début du mouvement de la Renaissance de la nation dans l'environnement tchèque), comme le début de « l'histoire moderne » des associations. On se concentrera dans la partie suivante justement sur cette époque nouvelle qui persiste jusqu'à l'heure actuelle.

3.1 L'évolution des associations en France

« Le secteur civil français était influencé par l'action de deux institutions d'une façon importante : l'Etat et l'Eglise. »¹¹

Le centralisme du pouvoir, typique pour l'environnement français, était toujours un facteur important dans l'évolution du secteur associatif français¹².

¹⁰ Poujol G.: Le foisonnement associatif. P. 15.

http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Poujol_ARU_89.pdf

¹¹ Dohnalová M.: Antropologie občanské společnosti. Nakladatelství a vydavatelství Nauma, Brno 2004, p. 39.

3.1.1. La situation défavorable pour les associations pendant La Révolution française

Pendant l'Ancien Régime les associations françaises avaient soit le statut officiel (autorisation du roi), soit elles étaient illicites. Dans le premier temps de La Révolution française, la liberté de s'associer était pleinement respectée (la loi du 21 août 1790 assurait le droit de « s'assembler paisiblement et de former des sociétés libres »).¹³ Néanmoins la série des lois limitant et consécutivement abolissant les associations entraient en vigueur : le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791, la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, la loi du 18 août 1792 et la loi du 7 thermidor an V (1797)¹⁴. Le régime arbitraire des pouvoirs publics est instauré.

3.1.2. L'enracinement des principes associatifs au XIX^e siècle

En 1810 le Code pénal donne leur statut aux associations. La formation des associations était conditionnée par son autorisation de la part de l'Etat. Par la suite les activités éducatives et sociale, les clubs bourgeois et les associations ouvrières se mettaient à s'organiser (toutefois les pouvoirs publics jouaient fortement en défaveur de ces derniers). Parmi les associations qui prennent leur naissance à cette époque-là on peut citer par exemple : L'Association Polytechnique (1830), la Ligue de l'Enseignement (1866), L'Association Catholique de la Jeunesse Française, La Société de Secours aux Blessés Militaires (SSBM, 1864), l'Association des Dames Françaises (ADF, 1879), l'Union des Femmes de France (UFF, 1881)¹⁵.

L'année 1880 présente une date importante dans le monde associatif : une multitude de lois libérales sont édictées (les garanties de la liberté de réunion et de la presse). Ce sont en principe les associations religieuses dont les droits restent les plus limités (ce qui

¹² Pujol G.: Le foisonnement associatif. P. 15.

¹³ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/modele-associatif-avant-1901.html>

¹⁴ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/modele-associatif-avant-1901.html>

¹⁵ En 1940 la SSBM, l'ADF et l'UFF ont été fusionnées, créant une seule association : la Croix-Rouge française. (<http://www.croix-rouge.fr/La-Croix-Rouge/La-Croix-Rouge-francaise/Historique/Naissance-de-la-Croix-Rouge-francaise>)

peut être considéré comme une démonstration de la rancune réciproque de l'époque, entre l'Etat et l'Eglise qui aboutissait à leur séparation en 1905)¹⁶.

3.1.3. Le XX^e siècle : la croissance et la prospérité du secteur associatif deux fois interrompus

En 1901 la loi de « la liberté de s'associer » est enfin publiée. La croissance du secteur associatif continuait. Hélas, après la mise en action de « l'impôt sur revenu » en 1913 les associations devaient compter avec la diminution accentuée des dons, ce qui les mettait dans une situation déplaisante. L'éclatement de la Guerre en 1914 étouffait totalement évidemment l'essor associatif¹⁷.

Depuis la fin de la Guerre le processus de renouvellement du secteur associatif commence. En ce qui concerne le caractère des associations de l'époque entre les guerres, il s'agissait souvent de petites associations sans salariés ou avec peu d'employés. Leur action était surtout caritative, humanitaire (dans le contexte des horreurs de la guerre) ou culturelle. Les associations de défense des droits, les associations sportives et celles de chasse et pêche sont comptées parmi les plus anciennes.

Le nouvel essor associatif dès 1945 concernait notamment les secteurs de la jeunesse, de la protection de l'enfance, des sports, de la culture et de l'éducation populaire¹⁸.

3.1.4. L'essor important du secteur associatif depuis les années 70

Depuis les années 70 le mouvement associatif fait preuve d'une vitalité remarquable. Plus d'associations ont été créées pendant les quarante dernières années que depuis 1901. Voici quelques chiffres : au début des années 60 le secteur associatif comptait moins de 15 000 représentants¹⁹, en 2006 on estimait le nombre d'associations à 1 100 000. Leur quantité s'est multipliée plus que 73 fois.

¹⁶ Poujol G.: Le foisonnement associatif. P. 16.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 38.

¹⁹ Dohnalová M.: Antropologie občanské společnosti. Nakladatelství a vydavatelství Nauma, Brno 2004, p. 39.

L'augmentation du nombre de créations depuis 1975 est causée principalement par la progression forte de trois secteurs : « culture, tourisme, international », « loisirs, jeunesse » et « commerce, activités économiques, emploi et consommation »²⁰.

On peut supposer que l'épanouissement du secteur associatif d'une telle ampleur se rattache aux événements du Mai 68 en France, c'est-à-dire aux changements d'esprits, d'attitudes, de valeurs etc.

Le nombre d'associations vers le tournant du millénaire ne cessait de monter (une augmentation de 220 000 environ, entre 1999 et le début de 2006²¹). Même si le taux de croissance était en baisse par rapport aux périodes précédentes (voir le graphique N°1 en annexe qui décrit l'évolution associative selon les secteurs d'activités depuis 1901).

3.2. L'évolution historique d'associations dans l'environnement tchèque

Même si on a qualifié auparavant la République Tchèque d'un pays à la démocratie jeune, cela ne veut pas dire que la tradition de la vie associative n'existait pas avant l'année 1989.

Les pays d'expression tchèque étaient soumis pendant presque toute leur histoire sous la dominance d'autres pays. Cette subordination rassemblait les Tchèques vis-à-vis d'un « ennemi commun », peu importe s'il s'agissait de la monarchie Austro-hongroise, des Nazis pendant le « Protectorat Bohême et Moravie » ou des communistes dont le régime totalitaire est toujours assez présent dans l'esprit de la nation.

Les associations existaient pendant tous ces régimes totalitaires, mais généralement elles étaient soumises aux contrôles austères et elles étaient supprimées en grande quantité. En principe uniquement celles qui s'harmonisaient avec l'idéologie du régime étaient autorisées, certaines nouvelles associations dont le but était la propagande idéologique du régime étaient créées et fortement supportées du côté de l'Etat totalitaire (« Hitler Jungen », « Le Pionnier »).

²⁰ CNVA Conseil National de la Vie Associative, Bilan de la vie associative 2004 – 2007. La Documentation française, Paris 2007, p. 136.

²¹ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 172.

3.2.1. La « renaissance de la nation », les premiers promoteurs des structures associatives et les premières associations

Le commencement de l'essor associatif dans l'environnement tchèque date de la fin du XVIII^e siècle. Dès cette époque on parle du mouvement de la « Renaissance de la nation » concernant surtout l'effort de la renaissance de la langue, la littérature et la culture tchèque. Les unions à caractère éducatif et de mécénat ont été créées : « La Société Royale Tchèque de l'Education » (1784), « L'Union des Patriotes, Amis de l'Art en Bohême » (1796)²². Les unions à caractère économique (s'efforçant en majorité d'élever la production) ont commencé également à se développer.

Au début du XIX^e siècle l'essor associatif avançait, les fondations de musées et d'associations ouvrières étaient les représentants les plus typiques. Pendant la période de « l'Absolutisme de Alexandre Bach » (1848 – 1861) l'activité des associations étaient étouffées et n'étaient renouvelées qu'après la décrispation en 1861.

Un véritable essor associatif a été enregistré après l'édition de « la loi libérale associative » en 1867 qui promettait de légaliser une multitude d'associations étudiantes. Les associations de tous les secteurs d'activités ont pris leur essor : les associations sportives, étudiantes, ouvrières, économiques (associations de consommation), les corps des pompiers bénévoles, les clubs d'électeurs, les syndicats ouvriers etc. En 1862, 579 associations ont été enregistrées²³. Depuis les années 60 les coopératives de production et de consommation se mettent à prendre de l'extension (sous l'influence de F. L. Chleborad, un des premiers propagateurs des idées coopératives dans l'environnement tchèque). Pour supporter les petits artisans et commerçants F. C. Kampelik est venu à l'idée de « dépôts » et « compagnies d'assurances » mutuels. L'époque convenable pour son projet s'est fait durant la Première république.

3.2.2. « L'âge d'or » associatif : La Première république tchécoslovaque

La première guerre mondiale a évidemment arrêté et coupé l'évolution associative.

²² Dohnalová M.: Antropologie občanské společnosti. Nakladatelství a vydavatelství Nauma, Brno 2004, p. 54.

²³ Ibid. P. 55.

La Première république Tchécoslovaque a présenté un réel « âge d'or » pour les associations. Après la Grande guerre le nombre d'associations d'action sociale a fortement augmenté. La constitution de la Première république assurait le droit de s'associer également pour les populations minoritaires. Pendant vingt ans le nombre d'associations a doublé ; en 1939 le champ associatif comptait 9 115 unités²⁴.

3.2.3. Le régime socialiste : la période d'amortissement dans la vie associative

La deuxième guerre mondiale a au fond liquidé le secteur associatif florissant auparavant. Après l'installation du régime socialiste en 1948 on ne pouvait plus espérer en une rénovation du secteur associatif riche. Les associations se sont politisées, le processus de nationalisation a détruit la classe des artisans. Il était instauré un seul syndicat qui est devenu le soutien de la Partie communiste. Les années 60 présentaient une période courte de libération de la société. Avec l'avènement de la « normalisation », les mesures pour « l'instauration de l'ordre » ont été agréées. Les associations actives du public ne pouvaient fonctionner que dans le cadre du « Front National », l'organisation gérée par l'Etat²⁵.

3.2.4. L'évolution associative démocratique pour la première fois

Le nouveau régime supprimant les limites à caractère politique, idéologique et économique apportait aux associations des potentialités inimaginables auparavant. L'enthousiasme de la possibilité de s'associer et d'agir démocratiquement concomitant avec les premières années après la révolution avait pour conséquence un « boom » associatif. Pendant les deux premières années du régime démocratique le nombre des associations enregistrées explosait : en 1989 il y avait à peu près 2 000 associations enregistrées, en 1992 c'était déjà 20 000 (il ne s'agissait pas cependant que d'associations nouvelles, le chiffre comportait également les associations qui existaient

²⁴ Dohnalová M.: Antropologie občanské společnosti. Nakladatelství a vydavatelství Nauma, Brno 2004, p. 56.

²⁵ Ibid. P. 57.

avant mais sans s'être fait enregistrer). Cette tendance ne cessait de s'affirmer pendant les années suivantes et en 1996 on constatait déjà 37 000 associations enregistrées²⁶.

Pendant les deux premières années du régime démocratique les premières réglementations juridiques ont été adoptées (la loi sur les associations 83/1990 Sb.) et « le Fonds d'investissement des associations » a été créé. L'Etat créait les conditions favorables pour le développement du secteur à but non lucratif. Dans cette période beaucoup de spécialistes du secteur non lucratif (parmi lesquels étaient aussi les émigrés revenus) entrent dans la politique où ils aident à former la législation du secteur non lucratif tchèque. Cet « exode des cerveaux » s'acheminait conséquemment aux difficultés pour les organes dirigeants associatifs²⁷.

Pendant les années 1993 – 1995 on peut parler d'un scepticisme de l'Etat vis-à-vis du secteur non lucratif (résidant par exemple dans les hésitations sur une nouvelle loi associative), incarné par Václav Klaus, le premier ministre de l'époque qui s'opposait à la notion de « société civile », affirmant qu'une telle conception était hors nature et sans fondement²⁸.

Depuis l'année 1997 la coopération entre l'Etat et les ONG s'améliorait et s'intensifiait. Certaines nouvelles réglementations et lois précisant et éclaircissant la démarche des ONG (la spécification des règles d'attribution des subventions d'Etat) ont été publiées. Dès la réforme de l'administration en 2002 les régions s'employaient à la gestion des ONG sur leur territoire.

L'entrée de la République Tchèque dans l'UE en 2004 ouvre la porte aux ONG tchèques vers les fonds de l'UE mais elle les fait entrer en même temps en concurrence avec les ONG étrangères²⁹.

Le graphique N°2 présenté en annexe montre la croissance continue du nombre des associations tchèques depuis 1990 jusqu'à 2008. Pour mieux illustrer la position

²⁶ Potůček, M.: Nejen trh. Slon, Praha 1997, p. 64.

²⁷ Frič, P., Goulli, R.: Neziskový sektor v České republice. Eurolex Bohemia, Praha 2001, p. 84 – 85.

²⁸ <http://www.czech.cz/fr/economie-entreprises-sciences/informations-generales/le-secteur-a-but-non-lucratif?i=1>

²⁹ <http://www.czech.cz/fr/economie-entreprises-sciences/informations-generales/le-secteur-a-but-non-lucratif?i=1>

dominante des associations parmi les autres ONG, nous présentons au graphique N°3 l'évolution des ONG autres que les associations (à cause de leurs proportions inégales il a fallu employer deux échelles différentes).

→ Les secteurs associatifs ont une longue tradition dans les deux pays comparés. Ils commençaient à se développer plus ou moins simultanément à la fin du XVIII^e siècle et leur évolution pendant le XIX^e siècle était prometteuse. On peut constater que les domaines de développement se ressemblaient : il s'agissait des unions ouvrières, éducatives, sociales, culturelles et sportives. Tous les deux pays ont enregistré un essor associatif important dans l'époque entre les deux guerres. C'était la période du communisme durant 40 ans en République Tchèque qui a différencié en définitive l'évolution du secteur associatif français et tchèque. Le secteur français reconnaît un essor significatif depuis les années 70 et grâce à sa maturité il est parfois considéré comme un modèle associatif exemplaire. Le secteur tchèque ne commençait à se développer qu'après la « Révolution de velours » en 1989. Il se forme toujours. Il doit affronter des lacunes législatives ainsi que la méfiance des citoyens. Pourtant il se développe d'une manière importante et il se rapproche pas à pas des secteurs associatifs des pays d'Europe occidentale.

4. L'ancrage juridique des associations dans le droit français et tchèque

4.1. L'ancrage juridique d'associations et l'évolution, la législation associative et les catégories associatives sur le plan juridique en France

C'est la loi du 1^{er} juillet 1901 régissant la liberté de s'associer, qui établit le cadre juridique des associations en France. La valeur de cette loi a été reconnue dans la Constitution de la V^e république en 1958.

Cette loi établit les conditions de base concernant la création, le fonctionnement et la dissolution d'une association. La multitude des compléments et modifications y ont été attribués, mais ses prescriptions fondamentales sont valides et respectées jusqu'à aujourd'hui.

Le droit commun des associations est traité aussi par les articles du Code civil relatifs aux contrats, par ceux de Code de commerce concernant les associations ayant une « activité économique » et également par leur propre règlement intérieur et leurs statuts. Le décret-loi de 1939 a autorisé pour la première fois la création d'associations étrangères. La problématique d'associations créées par les étrangers a été complétée par la loi de 1981 qui a assuré aux fondateurs étrangers les conditions égales à ceux de la population majoritaire ; elle a éliminé la discrimination dans la sphère associative. Cette année également, la délégation interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie sociale (DIES) est mise en place³⁰.

En 1983, le *Conseil national de la vie associative* (CNVA), composé de 70 membres et placé auprès du Premier ministre, a été créé. Il s'agit d'un organisme consultatif ; il donne ses avis sur les projets de textes législatifs, il propose les mesures utiles au développement de la vie associative, chaque année il publie un rapport sur l'évolution dans le domaine associatif³¹.

L'Action de CNVA a été complétée en 1985 par la création du *Fonds national pour le développement de la vie associative* (FNDVA). Celui-ci a pour mission la formation des responsables d'associations et le financement d'études ou recherches à la vie associative. Son administration est assurée par un conseil de gestion composé de onze représentants des ministères et de onze représentants des associations.

D'après la loi dite « Sapin », déclarée en 1993, les associations qui reçoivent au moins un million de francs en forme de subventions publiques par an, sont obligées de nommer un commissaire aux comptes, qui participe également aux réunions du conseil d'administration.

En 1995 les « délégués départementaux à la vie associative » (DDVA) placés auprès du préfet ont été institués. Leur mission est de développer la vie associative au plan départemental.

³⁰ Guide pratique de l'intégration, ADRI, 2002, France, p.126.

³¹ Lemeunier, F.: Associations, collection Delmas, Dalloz éditions, 2003 Paris, p.11.

L'année 1998 a pris la réforme fiscale aux associations. D'après la nouvelle directive « les associations ne sont pas soumises aux impôts commerciaux et ne sont imposables que si elles exercent des activités lucratives »³².

En 1999 certaines mesures de simplification administrative sont mises en place en tant que le renforcement du rôle départemental.

En 2000 les cotisations publiques pluriannuelles d'objectifs ont été généralisées.

En 2001 un groupe permanent de la vie associative auprès du Premier ministre a été institué. Il est destiné à maintenir l'accord entre les pouvoirs publics et les associations.

La loi de 2004 a prévu de la simplification administrative des modalités de déclaration des associations auprès des préfetures. Cette année-là un *Conseil du développement de la vie associative* a été créé, dont le but est de gérer le FNFVA³³.

4.1.1. Les caractéristiques fondamentales d'associations françaises sur le plan juridique

- L'association est un contrat : elle est régie « par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations »³⁴.
- L'association est un groupement de personnes : les sociétaires doivent être au moins deux ; il peut s'agir également de personnes morales de droit public ou privé.
- Les sociétaires doivent avoir un but commun : ils s'engagent à réaliser l'objet de l'association en mettant en commun leurs connaissances et activités ; en principe ils n'apportent aucuns biens. Le but de l'association doit être en rapport avec des lois et bonnes mœurs.
- Les associations ne doivent pas avoir un but lucratif : « il n'est pas interdit à une association de réaliser des bénéfices ; ce qui est interdit, c'est de les partager entre membres ; les bénéfices doivent être affectés au but ou à

³² Guide pratique de l'intégration. ADRI - Agence pour le développement des relations interculturelles 2002, France, p.126.

³³ <http://galaxiejeunesse.injep.fr/pros/fiche.php?id=90>

³⁴ L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901

<http://www.associanet.com/docs/loi1901.html>

l'œuvre poursuivis en commun »³⁵. Les membres de l'association ne sont pas responsables des dettes sociales.

- Le courant associatif est soutenu par les subventions distribuées par les collectivités publiques ou locales et par les cotisations versées périodiquement par les adhérents.
- L'association peut recevoir des dons, elle peut administrer le local destiné à sa marche aussi que les immeubles sous condition qu'ils sont nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.
- « Les associations qui ont pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale peuvent accepter de plus les libéralités entre vifs ou testamentaires. »³⁶
- Les associations des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle restent exclues de la loi associative de 1901, elles sont soumises aux règlements locaux³⁷.

4.1.2. La création et la dissolution d'une association française

Les conditions pour la création et la dissolution d'une association sont définies au Titre 1^{er} de la loi de 1901.

Pour disposer d'une capacité juridique, les associations doivent être « déclarées » à la préfecture ou à la sous-préfecture de son siège social. L'association n'est rendue publique que par l'insertion au Journal officiel, qui doit intervenir dans le mois suivant la déclaration en préfecture.

En cas de nullité (dans le cas que l'objet d'activité de l'association a été trouvé illicite, contraire aux lois ou aux bonnes mœurs) la dissolution de l'association est prononcée par le tribunal de grande instance qui détermine la punition.

En cas de dissolution volontaire, les actifs qui restent après le paiement des dettes, dévoluent à une autre association avec un intérêt similaire.

³⁵ Lemeunier, F. : Associations, 10^e éd. p. 13.

³⁶ Article 6 du Titre 1^{er} de la loi de 1901

³⁷ Les caractéristiques citées sont tirées du livre Associations, de F. Lemeunier et de la loi du 1^{er} juillet 1901 dont la teneur se trouve sur : <http://www.associanet.com/docs/loi1901.html>

4.1.3. Les catégories principales d'associations françaises distinguées sur le plan juridique :

— Les associations non déclarées

Il s'agit d'associations non déclarées à la préfecture. Leur capacité juridique ainsi que leur champ d'activité sont fortement limités : elles ne peuvent pas agir en justice, elles ne peuvent pas contracter en leur nom, elles ne peuvent pas posséder d'immeubles, ni des biens ou valeurs incorporels. C'est le cas des réunions littéraires, scientifiques, philosophiques etc.

— Les associations déclarées

Les associations déclarées à la préfecture représentent une catégorie d'associations la plus nombreuse ; elles disposent d'une certaine capacité juridique, malgré que d'une capacité réduite. Elles ne peuvent pas, en principe, recevoir des dons et des legs.

— Les associations reconnues d'utilité publique

Elles bénéficient d'une capacité juridique plus large ; elles peuvent recevoir des dons et des legs ; en même temps elles sont soumises à certain contrôle du côté de l'autorité publique.

— Les associations agréées

Il s'agit ici d'associations agréées par l'autorité publique. Cette notion leur permet de recevoir des subventions ainsi que de bénéficier de certains allègements fiscaux. Ces avantages sont compensés par l'obligation de subir un contrôle administratif³⁸.

4.2. L'ancrage juridique d'associations et l'évolution, la législation associative et les catégories associatives sur le plan juridique en République Tchèque

La loi fondamentale pour les associations tchèques est la loi de 27 mars 1990 (83/1990 Sb.), qui assure aux citoyens le droit de « s'associer ». Malgré que cette loi n'amène pas une définition exacte du terme « association », elle cite les caractéristiques, ainsi que les règlements et limitations principales, que sont les associations tenues de suivre. Les principes essentiels sont ceux-ci :

³⁸ Les caractéristiques des catégories associatives susmentionnées sont tirées du livre Associations, de F. Lemeunier, p. 24 – 25. (Lemeunier, F.: Associations. Collection Delmas, Dalloz éditions, 2003 Paris.)

- Les citoyens peuvent s’associer librement, sans l’autorisation de l’Etat.
- Les associations sont les personnes morales, elle sont obligées de respecter les lois valables tchèques.
- Les personnes morales peuvent être membres d’une association.
- Les associations peuvent créer des fédérations dans le but de la coopération.
- L’association peut établir une ou plusieurs « unité d’organisation » qui dispose ou non la subjectivité juridique. Elle peut prendre la forme d’un « club » ou d’une « équipe », dans ce cas il s’agit d’une peronne morale indépendante, dont le statut doit être enregistré au ministère d’intérieur. Les statuts de l’unité d’organisation doivent cadrer avec ceux de son association « maternelle ».
- L’appartenance à quelconque association est volontaire.
- Les associations de quelconque caractère discriminatoire, ainsi que les associations armées³⁹ sont interdites.
- Les associations des parties et mouvements politiques, les associations déterminées aux activités lucratives, les syndicats et les Eglises et les associations religieuses sont exclus de cette loi.

4.2.1. La création et la dissolution d’une association

La création d’une association est conditionnée par son enregistrement au ministère de l’intérieur. La demande peut être déposée par un groupe au moins à trois membres, dont pour le moins un doit être majeur. Le statut offert par les solliciteurs doit comporter les données de l’association suivantes : son nom et siège, l’objectif de son activité, le fonctionnement de ses organes, la prescription de ses « unités d’organisation » (uniquement dans le cas qu’elles seront installées et qu’elles vont agir en leur propre nom) et les principes d’exploitation de l’association. Le ministère doit résoudre l’agrément ou le refus de la demande jusqu’à dix jours depuis la remise de la demande. Dans le cas de refus de la demande, les solliciteurs peuvent rebecter à l’Haute cour. L’enregistrement d’une nouvelle association doit être annoncé à l’Office des Statistiques Tchèques jusqu’à sept jours après son enregistrement.

³⁹ Les associations cynégetiques et sportives ont l’exception dans cette formule.

L'association peut être dissolue soit en vertu d'une décision volontaire de l'association ou d'une fusion avec l'autre association, soit par la résolution du ministère de l'intérieur dans le cas qu'elle altère un des principes associatifs déterminés. En cas de dissolution volontaire la manière du règlement des biens n'est pas réglée sans équivoque, en matière de la dissolution ordonnée, un liquidateur chargé par le ministère se prononce sur le procédé⁴⁰.

La loi 83/1990 Sb. a été modifiée plusieurs fois, mais il ne s'agissait que des modifications formelles, administratives ou linguistiques, liées entre autres avec la division de la Tchécoslovaquie en 1993. La dernière modification a été effectuée par la loi de 17 janvier 2008 (33/2008 Sb.) qui a supprimé l'obligation d'ajouter au nom associatif l'indication « občanské sdružení » (« association ») ou l'abréviation « o.s. ».

4.2.2. Les catégories d'associations tchèques sur le plan juridique

Le cadre juridique tchèque ne distingue pas plusieurs catégories associatives. Il distingue uniquement le terme « unité d'organisation » qui prend le sens d'une « filiale » associative ; elle peut agir isolément mais ses statuts doivent correspondre à ceux d'association.

Si l'association veut exercer l'activité d'utilité publique elle peut s'enregistrer comme « obecně prospěšná společnost » (« société d'utilité publique »). Les « o.p.s. » créent une catégorie indépendante dans le cadre du secteur civil (non-lucratif) tchèque et elles sont gérées par leurs propres règles et lois (la loi 248/1995 Sb. est la loi fondamentale de ce type de groupement⁴¹).

→ La législation d'associations françaises est beaucoup plus étudiée et détaillée comparativement à la législation associative tchèque (les organes coopératifs en tous niveaux d'autonomies territoriales, la délimitation des catégories juridiques associatives). La souplesse du droit tchèque associatif prend pour conséquence la prédominance absolue des formes associatives parmi les autres

⁴⁰ La loi 83/1990 Sb.

<http://spcp.prf.cuni.cz/lex/83-90.htm>

⁴¹ <http://spcp.prf.cuni.cz/lex/248-95.htm>

formes du secteur civil (sociétés d'utilité publique, les fondations) dont les arrangements juridiques, donnés par les lois spécifiques, sont plus précisés et mettent ces organismes sous contrôle strict de l'Etat.

→ La législation associative française commence à se développer en particulier depuis les années 80. La législation tchèque se met à se former en 1990, elle n'atteint pas à l'heure actuelle le niveau de la législation française.

B. La composition du secteur associatif en France et en République Tchèque

Dans cette partie notre intention sera d'introduire les secteurs associatifs français et tchèque « eux-mêmes », c'est-à-dire leur nature, composition pertinemment quelques tendances évolutives. Il va s'agir d'une partie à caractère statistique, les données sont tirées des études statistiques diverses.

On va se préoccuper dans ce chapitre par exemple de la proportion du secteur associatif selon les secteurs d'activités, selon le type du contrat de travail associatif (associations employeurs et sans salarié) et selon la taille associative.

Au cours de notre recherche on est tombé fréquemment sur le problème du déséquilibre des sources disponibles entre les deux pays.

Pour le secteur français les informations sont accessibles avec facilité, il existe une abondance de la littérature technique actuelle, les rapports actuels du monde associatif sont disponible sur internet, la problématique des associations françaises est traitée d'une manière professionnelle. Le côté français donne à disposition un nombre d'aspects intéressants qui ne peuvent pas être confrontés, malheureusement, avec leurs alternatives tchèques à cause du niveau bas du traitement des informations concernant le secteur associatif tchèque.

En ce qui concerne les informations du secteur associatif tchèque, elles sont traitées avec une grande distance temporelle, de plus il y a un fort manque de littérature thématique. La discordance dans la nomenclature, la détermination vague des critères d'appréciation, l'absence d'organes statistiques concentrés sur cette problématique et plusieurs autres aspects rendent impossible ou extrêmement difficile l'obtention d'informations valables. Il existe quelques ouvrages ou articles qui se rattachent à ce thème (et ils sont de bonne qualité), mais il s'agit de travaux qui datent de plus qu'une

dizaine d'années en majorité et chacun d'eux saisit la problématique d'une façon différente, ce qui élimine la possibilité de faire un synthèse. En outre, les auteurs de tous ces travaux préviennent que « les données présentées ne sont qu'approximatives ».

Malgré les obstacles précités nous tentons de rassembler le maximum d'informations valables correctes et nous les présentons dans le texte suivant.

Le secteur associatif en France : le nombre total des associations et l'augmentation annuelle

En 2006 on a estimé le nombre d'associations en activité à 1 100 000 et chaque année à peu près 70 000 associations nouvelles sont créées (il ne s'agit pas toujours de création d'une nouvelle organisation ; à peu près 20% des « nouvelles associations » résultent de phénomènes de fusion, de restructuration etc.)⁴².

Le secteur associatif en République Tchèque : le nombre total des associations et l'augmentation annuelle

A la fin de 2008 le secteur associatif tchèque comptait environ 95 000 unités actives (65 000 associations environ et à peu près 30 000 unités d'organisation). Le secteur enregistrait un rebond plus forte au début des années 90, durant les dernières années la croissance annuelle est plus ou moins stable : on constate en moyenne 2 000 nouvelles associations chaque année (en même temps on observe que le nombre d'unités associatives stagnent). En annexe nous présentons les informations détaillées concernant l'évolution des ONG en République Tchèque (N°3, 4 et 5).

Cependant il ne faut pas cacher le fait que le nombre réel d'associations est difficile à connaître, car la déclaration de la cessation d'existence n'est pas obligatoire ni en France ni en République Tchèque. Autrement dit la question de « la mortalité associative » reste assez difficile à répondre.

⁴² Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 37.

1. Les possibilités de segmentation du secteur associatif en France et en République Tchèque

— Selon le type du contrat de travail et selon la taille de l'association

Dans les analyses du secteur associatif français on rencontre la distinction d'associations en deux grandes catégories avec un type de contrat différent : « les associations sans salarié » et « les associations employeurs ».

Les études statistiques du secteur civil tchèque distinguent pour la plupart des cas les ONG selon leur taille. On distingue deux catégories : les organisations employant moins de 20 personnes et les organisations employant au moins 20 personnes et plus. En outre, les études statistiques tchèques traitent séparément les données d'unités d'organisations associatives. Dans notre travail nous présentons les données associatives et celles d'unités d'organisation associatives en commun pour introduire un image la plus complète possible.

— Selon le secteur d'activité

On classe les associations dans les groupes par leur secteur d'activité. Cette classification facilite, par conséquent, les comparaisons et permet de créer un image objectif sur le champ associatif en général. Les noms des secteurs d'activités qu'on emploiera dans nos graphiques sont:

pour la France :

« action humanitaire », « action sociale », « santé », « défense des droits et des causes », « éducation/formation/insertion », « chasse et pêche », « sports », « culture », « loisirs », « défense d'intérêts économiques » et « autres » ;

pour la République Tchèque :

« cynégetique », « pompiers bénévoles », « éducation », « action sociale et de la santé », « action économique », « syndicats », « loisirs », « culture », « sport », « autres ».

— Selon l'étendue géographique

Il s'agit de la classification d'associations selon l'étendue géographique de leurs activités. Dans l'environnement français on distingue les associations municipales, communales, départementales, régionales, nationales et internationales. Pour la

République Tchèque la division pourrait être à peu près pareille (au lieu des départements on emploierait les « districts ») mais on manque de données proportionnelles. On pourra donc présenter uniquement la représentation associative géographique pour la France.

2. La segmentation du secteur associatif selon le type du contrat de travail en France et selon la taille des associations en République Tchèque

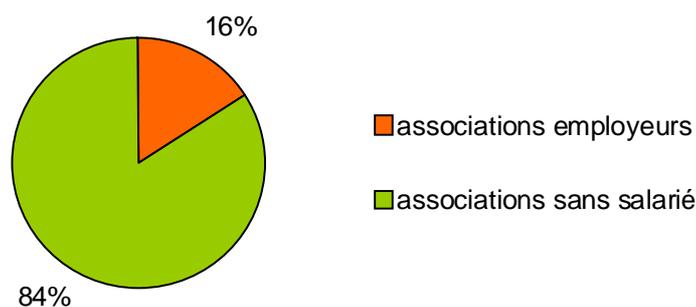
2.1. La position des associations employeurs et des associations sans salarié en France

La distinction entre les deux catégories associatives précitées est indispensable. Il s'agit d'une différenciation très importante car elle permet d'indiquer une multitude de traits spécifiques qui varient fortement d'une catégorie à l'autre.

La représentation proportionnelle

Les associations sans salarié sont fortement prédominantes dans la région associative française. D'après l'enquête effectuée en 2006, leur nombre était estimé à 928 000. La quantité d'associations employeurs par contre, peut sembler très basse ; les associations employeurs ne représentent que 172 000 de 1 100 000 d'ensemble⁴³.

Le graphique suivant montre cette inégalité importante d'une façon significative, en pourcentage :



Source : Tchernog, V.: Le paysage associatif français 2007

Le taux d'associations employeurs est plus élevé dans les organisations de grande taille. Le taux d'association employeurs est important notamment dans les trois secteurs

⁴³ http://www.eaxa.be/IMG/pdf/dp-conf-vie-associative_230106.pdf

d'activités suivants : l'action sociale (49%), l'éducation/formation/insertion (36%), la défense des intérêts économiques (28%).

Les associations sans salarié sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités. Le secteur de défense des droits et des causes et celui des loisirs et de la vie sociale sont représentés presque uniquement par les associations sans salarié.⁴⁴

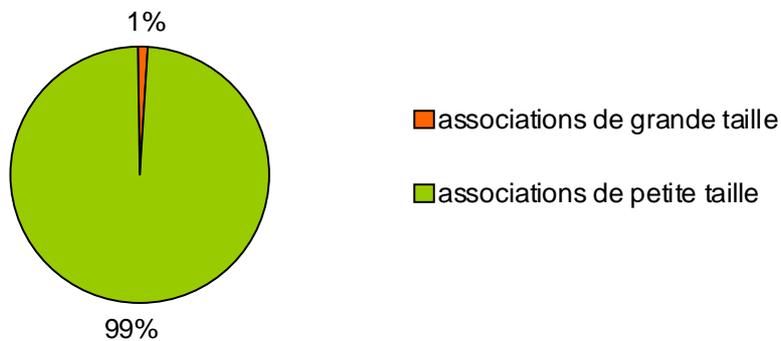
En annexe nous rapportons un graphique illustrant l'évolution des associations employeurs et sans salarié pendant le XX^e siècle (voir le graphique N°6).

2.2. La position d'associations de grande et de petite taille en République Tchèque

La représentation proportionnelle

Une étude statistique effectuée en 2008 estime le nombre totale des associations (leurs unités d'organisation y compris) à 95 000 environ. Il s'agit en principe des organisations de petites structures (ayant moins que 20 employés) qui représentent à peu près 99% du nombre total.

La proportion des associations de grande et de petite taille en République Tchèque en 2008



Source :

http://www.skolaekonom.cz/0X/data/la016/attach/stat_NNO_tabulka_1990_2008.pdf?PHPSESSID=drbxckce

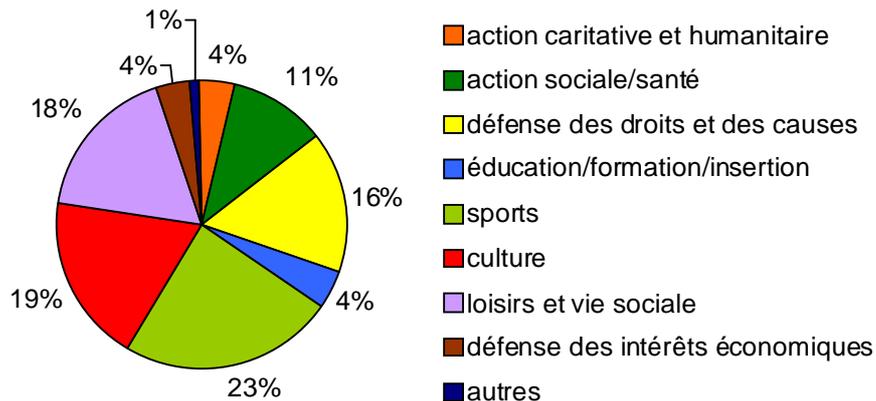
→ On se rend compte que la division selon le type du contrat de travail et celle selon la taille associative ne sont pas bien comparables car elles se basent sur des critères différents mais elles nous permettent cependant de

⁴⁴ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 35.

constater que le secteur associatif français autant que tchèque consiste en majeure partie en des petites structures.

3. La composition du secteur associatif selon les secteurs d'activités

3.1. La composition du secteur associatif selon les secteurs d'activités en France



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

Le graphique saisit la composition du secteur associatif selon les secteurs d'activités pour les associations sans salarié et les associations employeurs en commun. Nous ajoutons des graphiques distincts pour ces deux catégories en annexe (N°7 et 8). Là peut-on observer évidemment que le graphique global présenté au-dessus s'approche de celui de la catégorie sans salarié (grâce à la supériorité numérique importante de cette catégorie).

Pour commenter le graphique on peut constater les caractéristiques suivantes :

- La proportion sectorielle est relativement équilibrée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un ou deux secteurs fortement prédominants.
- Les quatre secteurs avec la portion la plus importante sont ceux-ci : sport, culture, loisirs et vie sociale et défense des droits et des causes. Ces quatre secteurs représentent à peu près les trois quarts du secteur associatif total.
- La cinquième position appartient au secteur d'action sociale et de la santé (ce secteur occupe la portion la plus importante dans le cadre des associations employeurs : voir le graphique N°7 en annexe).

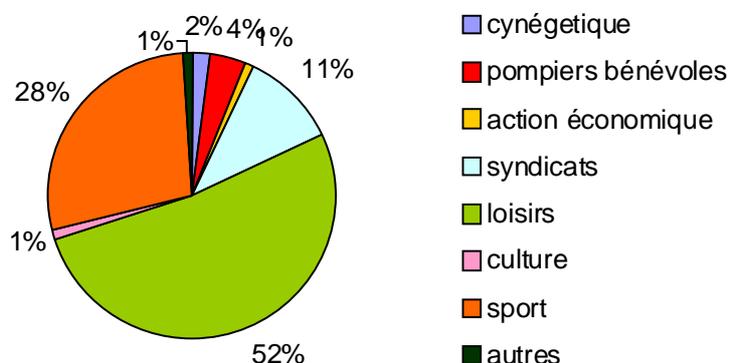
- Trois secteurs représentant identiquement 4% sont le secteur d'action caritative et humanitaire, du défense des intérêts économiques et celui d'éducation, formation et insertion (ce dernier secteur fortifie sa position parmi les associations employeurs au préjudice du secteur des loisirs et de la vie sociale : voir le graphique N°7 en annexe). Nous rapportons également un graphique qui illustre la décomposition du secteur associatif selon les secteurs d'activités en chiffres approximatifs (voir N°9 en annexe).

On peut observer quelques tendances évolutives dans la proportion sectorielle associative. Viviane Tchernonog introduit plusieurs tendances dans la référence à l'enquête effectuée en 1999.⁴⁵ Nous en choisissons quelques-unes que nous trouvons les plus intéressantes :

- Les associations sportives ont renforcé leur position dans une mesure importante.
- Les associations développent plusieurs activités dans la même structure : l'ensemble des activités sportives, récréatives et culturelles sont souvent proposées dans le cadre d'une seule organisation.
- La création d'associations du secteur de la défense des intérêts économiques et de celles du secteur caritatif/humanitaire s'est élevée d'une manière remarquable. Le secteur éducation/formation/insertion a enregistré une baisse du nombre d'associations d'après le nombre découvert par l'enquête de 1999.
- Les associations destinées aux gens en difficulté sont moins nombreuses, mais elles sont en principe de plus grande taille et leur budget est fortement supporté par les financements publics.

⁴⁵ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 29 – 50.

3.2. La composition du secteur associatif selon les secteurs d'activités en République Tchèque



Source : Rosenmayer, T.: Ekonomické výsledky občanských sdružení v roce 2004. CVNS, Brno 2006.

Le graphique présente les informations pour les associations de petites et de grandes tailles en commun. En raison de la prédominance absolue des associations de petites tailles (qui représentent 99% du total), le graphique est parfaitement identique à celui qui décrit les associations de petites tailles isolément. La composition sectorielle dans les associations de grandes tailles est montrée au graphique N°10. Là peut-on observer qu'elle ne se compose que de cinq secteurs d'activités : loisirs, sports, syndicats, action sociale/santé et autres, où celui des loisirs représente plus de 50% et le secteur sportif occupe à peu près un quart de la composition totale.

Vu la conception générale saisie par le graphique précité, on peut constater les caractéristiques suivantes :

- Deux grands secteurs : loisirs et sport dominent complètement le champ associatif. Ensemble ils représentent 80% de toutes les associations tchèques.
- Dans les 20% qui restent ce sont les associations syndicalistes qui occupent une position importante, elles représentent 11% du nombre total.
- 4% des associations des pompiers bénévoles et 2% des associations cynégétiques indiquent une tradition de ces deux secteurs assez forte dans la sphère associative. Cet état peut être causé par le fait que le développement de ces deux secteurs n'était pas au fond touché par la période du communisme, les activités de ce genre étaient tolérées sans limites ; le nombre de participants a plutôt une tendance descendante.
- Le pourcentage bas du secteur d'action économique et surtout du secteur culturel est plutôt surprenant.

- L'absence du secteur d'action sociale et de la santé (son pourcentage serait plus bas que 1%) peut-être expliquée par l'existence d'une forme de « sociétés d'utilité publique » qui suppléent en règle générale le rôle d'associations d'action sociale. L'absence du secteur éducatif peut s'expliquer partiellement pour cette même raison, mais toutefois on peut constater que le secteur éducatif associatif reste sous-représenté et la demande des services d'éducation insatisfaite.

Parmi les tendances évolutives du secteur associatif tchèque nous citons celles-ci :

- Le nombre d'associations ne cesse d'augmenter, mais plus lentement qu'auparavant. Ce fait peut signaler la saturation du secteur civil et le détournement de l'attention vers la qualité des services offerts. On parle du phénomène de la « professionnalisation des ONG », c'est-à-dire l'amélioration des bases financières et techniques, et le développement des militants de base.⁴⁶.
- Les secteurs du sport et des loisirs enregistrent un essor remarquable sur la longue durée, ils ne cessent de prospérer et d'augmenter leur portion dans le total associatif.
- Les secteurs d'action sociale, environnementale et culturelle « se lèvent des cendres » depuis 1989. Le nombre d'associations de ces actions a augmenté d'une manière importante (même si dans le nombre total associatif elles ne représentent qu'un pourcentage négligeable). Elles entrent en relations avec leurs homologues européens, elles participent aux programmes communs, visent aux objectifs communs et elles profitent de subventions internationales.
- Cette tendance est un des phénomènes concomitants de la renaissance de la société tchèque après la fin du régime totalitaire. Cette renaissance apporte entre autres des nouvelles attitudes vers le secteur non-lucratif. La première génération de jeunes adultes qui, ayant grandi dans la démocratie, peut être une bonne promesse et espérance d'avenir pour le secteur civil.
- La générosité et la volonté des gens de contribuer aux activités non-lucratives (ex. collections publiques) sont freinées par des cas d'abus et d'évasions

⁴⁶ <http://www.vlada.cz/cz/ppov/rnno/koncepce-neziskoveho-sektoru/zhodnoceni-koncepce-podpory-rozvoje-neziskoveho-sektoru-36109/>

financières. Le gouvernement a réagi sur ces fraudes par la loi 227/1997 Sb. sur les fondations qui a rendu leur contrôle plus sévère et qui a causé l'abolition de 97% des fondations tchèques (voir le graphique N°3 en annexe). On peut constater à long terme que les gens sont disposés à supporter des actions notoires de longue tradition (ex. « Pomozte dětem », « Paraple » ou « Bílá pastelka »).

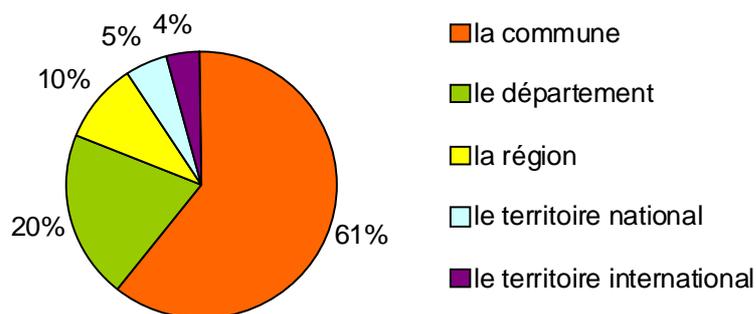
- Les secteurs d'activités des deux pays donnés se ressemblent. Les différences principales qu'on peut remarquer sont celles-ci : l'action caritative et humanitaire à l'égal de l'action sociale et de la santé ne sont pas présentes parmi les secteurs fondamentaux des associations tchèques (ce qui peut être expliqué par l'existence d'un statut spécial de « société d'utilité publiques » mais aussi par l'arriération subsistante dans le domaine des activités sociales en République Tchèque). Les associations d'action sociale sont représentées dans une portion minoritaire parmi les associations tchèques de grande taille (voir le graphique N°10 en annexe). Les syndicats sont exclus du système associatif français ce qui n'est pas le cas du système associatif tchèque. La position des syndicats en République Tchèque est relativement forte (il s'agit encore d'un héritage du régime socialiste), les syndicats des cheminots et des médecins sont considérés être les plus puissants en général.
- La composition des secteurs d'activités associatifs diffère d'une façon importante d'un pays à l'autre : en France la proportion est relativement équilibrée tandis qu'en République Tchèque on trouve deux secteurs fortement prédominants (ceux des loisirs et du sport) qui représentent à peu près 80% du total. Ici on peut observer l'impact de l'interruption du développement libre dans certains domaines d'activités en République Tchèque : il y a un manque permanent dans les sphères caritatives et humanitaires, éducatives et surtout culturelles. Ces défauts prennent leur source dans « l'éducation communiste » qui, d'une part, au lieu de solutionner les problèmes des nécessiteux, prétextait qu'ils n'existaient pas, d'autre part elle apprenait aux gens à être passifs et de se contenter avec « la culture du courant officiel » offerte par le régime, soumise

parfaitement à l'inspection de l'Etat. Même si ces stéréotypes subsistent, on enregistre depuis 1990 un essor important dans les secteurs concernés.

→ La portion d'un seul secteur est comparable dans les deux pays : celle du secteur sportif, qui représente en moyenne 25% du total. Les secteurs dont la portion diffère le plus sont le secteur des loisirs (en République Tchèque la représentation de ce secteur est presque trois fois supérieure à celle d'en France) et le secteur culturel qui représente à peu près 20% du total en France et ne représente que 1% en République Tchèque. La prédominance des secteurs sportif et des loisirs en République Tchèque prend naissance encore à l'époque avant 1989. C'étaient justement ces deux secteurs qui se sont développés sans interruption et qui étaient encouragés de plus par la politique officielle ; les activités de jardinage, d'apiculture, de cynégetique, des pompiers bénévoles, ainsi que les activités des groupes sportifs (celui de « Sokol » était le plus connu) distraient les gens et les détournent de la situation politique. Comme il ne s'agissait pas d'activités intellectuelles, le risque de « sape de l'autorité » du régime était réduit.

4. La répartition du champ associatif selon l'aire d'intervention géographique

La répartition du secteur associatif selon l'aire d'intervention géographique en France en 2006



Source : Tchernog, V.: Le paysage associatif français 2007

Les associations d'intervention communale qui représentent presque les 2/3 du nombre total sont représentées le plus souvent par les associations de défense des droits et des causes et par les associations des loisirs. En ce qui concerne les associations d'action sociale, de la santé et de l'éducation, elles ont plutôt un rayonnement départemental.

Dans les rayonnements régionaux et nationaux tous les secteurs d'activités sont plus ou moins équilibrés. Au niveau international c'est le secteur de l'action caritative et humanitaire suivi par celui de défense des intérêts économiques qui sont prédominants⁴⁷.

Nous ne pouvons pas, malheureusement, offrir les informations correspondantes pour l'environnement tchèque car aucune statistique de ce genre n'est traitée jusqu'ici. Néanmoins en vertu d'informations accessibles présentées ci-dessus on peut constater quelques faits valables : quant aux associations à rayonnement national, il s'agit souvent de grandes associations d'action sociale raccordées fréquemment à leur partenaires étrangers (par exemple « l'Armée du Salut », « le Cercle blanc de sécurité », « la Croix rouge tchèque »⁴⁸). Les associations culturelles, sportives, de loisirs, cynégétiques et des pompiers bénévoles ont souvent un caractère communal. Les associations syndicalistes ont une hiérarchie plus étudiée et elles se groupent souvent en fédérations.

5. Les nouveaux phénomènes et possibilités de la vie associative, l'impact éventuel de la crise économique actuelle sur les associations

La société du XXI^e siècle subit quelques phénomènes d'étendue universelle. Ces phénomènes se projettent évidemment sur les cercles associatifs. Les phénomènes dont on parle sont : la globalisation de la société, l'individualisation des individus, l'accent sur la protection de l'environnement, sur la souveraineté des nations, sur l'aide aux nations en difficulté et sur le respect des droits humains, le développement incessant de nouvelles technologies. En rapport avec ces phénomènes on peut constater pour le monde associatif les tendances suivantes :

- les associations se fédèrent, gagnent ainsi plus de pouvoir et rendent la coopération avec les tiers plus effective.

⁴⁷ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 42 – 43.

⁴⁸ <http://www.czech.cz/fr/economie-entreprises-sciences/je-veux-entreprendre/les-organisations-non-gouvernementales-a-but-non-lucratif?i=>

- on enregistre une hausse des associations d'action environnementale, de protection du patrimoine culturel et de défense des droits des gens des groupes menacés (enfants, femmes, seniors, handicapés, chômeurs etc.)
- on parle d'un phénomène « d'associations virtuelles » qui représentent une alternative aux associations traditionnelles. Il s'agit d'associations fondées par le moyen de « nouveaux réseaux de communication » (ex. Facebook). Les associations virtuelles regroupent comme les associations traditionnelles, les gens avec des intérêts communs, mais elles fonctionnent en principe sans aucun statut et sans se faire enregistrer officiellement. Il est donc très facile de créer sa propre association, ce qui rend ce phénomène de plus en plus populaire. Tant que les possibilités de contrôler l'activité et l'orientation d'une telle association sont fortement restreintes, il est possible de se réunir dans le but d'activités illégales. On peut se poser la question de comment les associations vont continuer à se développer, autrement dit, si les associations traditionnelles ne vont pas tôt ou tard disparaître. Pourtant, on peut supposer que tandis que les associations traditionnelles seront avantagées par les subventions publiques, elles survivront. Le facteur important dans cette question est aussi « le taux d'identité commune » des membres associatifs. Si on se rend compte de la nature de ces deux types associatifs, on peut supposer que ce seront les associations traditionnelles qui auront le taux d'appartenance plus élevé (leur fonctionnement est établi sur le contact personnel des membres).

La crise économique qui a éclaté en 2008 et dont personne n'ose évaluer la durée et l'impact total, touche tout le monde. Les associations n'en font pas exception. Même si on ne sera capable d'évaluer objectivement les impacts réels de la crise que dans quelques années, on peut présenter ici certains faits ou suppositions dont la vigueur on peut attendre.

La récession économique est toujours liée avec la minimalisation des dépenses et de l'épargne. On peut s'imaginer que les associations vont sentir la crise à la suite de la diminution des subventions publiques, ainsi que de la diminution du soutien des firmes et des dons des particuliers. On peut anticiper un manque important de ressources financières pour les associations et par conséquent des difficultés non négligeables.

L'aspect positif de la crise pourrait être la fondation éventuelle de nouvelles associations dont le but serait l'allègement des effets de la crise (ex. les associations orientées sur l'aide aux chômeurs).

C. Les questions financières du secteur associatif : Comment les associations sont-elles financées ? Quels sont les composants du budget associatif ? Quelle est la proportion des ressources financières associatives ?

On va se préoccuper dans les chapitres suivants de la division des ressources budgétaires associatives selon plusieurs aspects. On va comparer les budgets d'associations employeurs et sans salarié (ceux d'associations de petite et de grande taille pour l'environnement tchèque), on va caractériser les types de ressources possibles et leur proportion dans les budgets associatifs, et finalement on va découvrir comment varient les budgets selon les secteurs d'activités.⁴⁹ Pour donner une image plus concrète à notre étude nous ajoutons en annexe (N°20) une analyse budgétaire de deux associations réelles (une pour la France, une pour la République Tchèque).

Le taux budgétaire associatif français et tchèque

En France le budget cumulé du secteur associatif pour l'année 2006 a été estimé à 60 milliards d'euros. Cette somme représentait à peu près 3,5% du PIB français en 2006⁵⁰. En République Tchèque la participation du secteur civil au PIB se situe à long terme sous le niveau de 1% (0,35% en 2003⁵¹). Durant les années 2004 et 2007 on a pu constater un relèvement important du budget des ONG tchèques (voir le graphique en

⁴⁹ On présentera toutes les sommes en euros pour pouvoir mieux comparer les deux situations dans les deux pays. On compte avec le cours de change 1 euro / 26 couronnes tchèques (vis-à-vis de la situation sur le marché des changes en avril 2009).

⁵⁰ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 53.

⁵¹ Rakušanová, P.: Organizovaná občanská společnost v České republice. Professional Publishing, Praha 2007, p. 53.

annexe N°12). En 2007 le budget cumulé du secteur civil tchèque se chiffrait à peu près à 3,36 milliards euros, en 2004 ce n'était que 1,53 milliards euros.⁵²

(Tous les chiffres sont présentés sans compter la valeur du travail bénévole).

1. Quels sont les composants fondamentaux des budgets associatifs français et tchèques ?

1.1. La structure du budget associatif français, les sortes de ressources externes et internes

Dans le cadre d'un budget associatif on peut distinguer, selon l'aspect du temps, deux structures principales de ressources : « les fonds de dotation » et « les ressources annuelles ». Le fonds de dotation est constitué par les apports en espèces ou en nature et il est en quelque sorte « le capital » de l'association⁵³.

Les ressources annuelles, distribuées périodiquement ou par à-coups, d'une manière aléatoire, ou prévues et attendues par les associations, sont communément divisées en deux catégories fondamentales : « les ressources externes » et « les ressources internes ».

Les ressources externes

Les ressources externes sont celles, qui viennent à l'association de l'extérieur, du côté des organismes lucratifs, de l'Etat ou des collectivités locales, ou volontairement des mains des particuliers.

Parmi les sources externes on compte les dons, les subventions publiques, le mécénat et le parrainage et les emprunts. On va caractériser successivement une catégorie après l'autre.

— Les dons

Toutes les associations peuvent bénéficier des dons manuels. Les dons peuvent être sous formes d'argent ou de biens meubles. Les dons ont un caractère aléatoire et peu

⁵² [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)

⁵³ Trouver et gérer ses ressources. Mairie de Paris, Paris, 2006.

d'associations en bénéficient de façon régulière et spontanée. En 2007 les dons représentaient à peu près 3% des ressources totales associatives⁵⁴.

A côté des dons qui sont effectués « de la main à la main », le droit français distingue « les libéralités » sous la forme des donations ou legs, qui se réalisent devant le notaire. Le bénéfice de legs et de donations est réservé uniquement à certaines catégories d'associations⁵⁵ (voir chapitre 4.1.3., partie A).

— Les subventions publiques

Toutes les associations déclarées peuvent recevoir des subventions, en espèce ou en nature. Les subventions peuvent être distribuées par l'Etat, les régions, les départements et par l'Union européenne. Du fait de la tendance de décentralisation, le rôle des collectivités locales devient de plus en plus important.

On distingue différents types de subventions : les subventions d'équipement, de fonctionnement et les subventions en nature.

L'association doit demander des subventions sur présentation d'un dossier. Les associations n'ont aucun droit à la subvention et son renouvellement n'est pas automatique. Le principe de la pluriannualité des subventions établi en 2000, a pris l'avantage aux associations, il leur revient l'obligation de faire la demande de subvention chaque année.

L'emploi des subventions du côté des associations est contrôlé. Il peut s'agir d'un contrôle administratif, juridictionnel, ou simplement effectué par les représentants municipaux ou régionaux.

Toutes les associations qui bénéficient des subventions diffusées par l'Etat sont tenues de produire leurs budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Les collectivités locales, elles aussi, mettent les association en demeure de produire leurs budgets et comptes pour justifier l'emploi des subventions reçues.

Dans le cas où l'association dispose d'une ou de plusieurs subventions d'un montant total égal ou supérieur à 150 000 euros, les moyens de contrôle sont définis encore plus

⁵⁴ Les données sont tirées d'une recherche effectuée en France en 2007 prenant le pouls de l'opinion publique sur le fonctionnement des associations françaises.

(http://www.socialeconomy.eu.org/IMG/pdf/2007-5_ADDES_Tchernonog-2.pdf)

⁵⁵ Trouver et gérer ses ressources. Mairie de Paris, Paris, 2006. P. 5, 9 – 10.

précisément : l'association doit établir un bilan, un compte de résultat et une annexe, et elle est obligée de nommer un commissaire aux comptes et un suppléant.

Les subventions sont ou non imposables, si l'association exerce ou non une activité lucrative⁵⁶.

— Le mécénat et le parrainage

Le mécénat et le parrainage (« sponsoring » en anglais) sont des pratiques assez nouvelles dans le monde associatif mais elles se développent fortement. Ils s'agit d'activités diverses de soutien offertes par les entreprises et fondations. En 2007 les ressources du mécénat et du parrainage représentaient 2% du budget total associatif.

Le parrainage réside dans l'aide versée à l'association, alors que celle-ci exige une contrepartie publicitaire pour son sponsor. En droit français l'action de parrainage est considérée comme une activité commerciale et les déductions fiscales des dépenses y sont très réglementées. Pour l'association il s'agit de « prestations services » assujetties à la TVA.

Le mécénat est, par contre, offert gratuitement, sans contrepartie. L'acte du mécénat permet au donateur de bénéficier de réductions d'impôts. Pour l'association l'aide par le moyen du mécénat n'est soumise à aucune taxe⁵⁷.

— Les emprunts

Il n'est pas facile pour une association d'obtenir un emprunt bancaire. Avant accorder un crédit, les banques exigent les documents comptables de l'association (le bilan, le compte de résultat et les annexes) pour s'assurer de sa capacité à rembourser. Les banques présentent aux associations dans la majorité des cas les crédits à court terme⁵⁸.

Les ressources internes

Les ressources internes viennent de l'intérieur de l'association, c'est-à-dire, qu'elles sont générées par l'association elle-même : par ses adhérents et ses activités. Ces

⁵⁶ Trouver et gérer ses ressources. Mairie de Paris, Paris, 2006. P. 11 – 12.

⁵⁷ Ibid. P. 13 – 14.

⁵⁸ Ibid. P. 22 – 23.

ressources sont en principe gérées par l'association elle-même (par ses organes directifs désignés dans les statuts) ce que lui laisse pour compte un espace libre pour choisir les méthodes à la réalisation de la mission déterminée.

Les ressources internes aident à pallier l'instabilité éventuelle des ressources externes et supporte la capacité d'autofinancement.

Les types majeurs des ressources internes sont ceux-ci : les cotisations d'adhérents, les recettes d'activités et les revenus de placements financiers⁵⁹.

— Les cotisations d'adhérents et les apports

Les cotisations sont les sommes d'argent versées régulièrement par les membres d'association. Les sommes sont versées en général une fois par an. Ce sont les associations elles mêmes qui fixent le montant des cotisations des adhérents, par le moyen d'un de leurs organes, désigné dans les statuts. Les montants peuvent être modifiés chaque année et ils peuvent varier selon les catégories différentes de membres. Les associations parfois exigent le paiement « d'un droit d'entrée », destiné aux nouveaux venus⁶⁰.

Les apports peuvent être effectués non seulement par les membres, mais aussi par les tiers. Les apports deviennent la propriété de l'association, mais dans le cas de la dissolution l'apporteur peut récupérer son apport.

La portion des cotisations dans l'ensemble des ressources budgétaires est plus élevée chez les associations sans salariés. Les cotisations des adhérents compensent ici le manque de subventions publiques qui sont en principe moins élevées pour ces structures.

— Les recettes d'activités publiques et privées

La croissance importante du composant des recettes d'activités associatives dans le budget total des associations peut être considérée comme une tendance actuelle. Le développement continu des activités lucratives permet d'une manière importante aux associations de se libérer partiellement de la dépendance financière de financeurs extérieurs.

⁵⁹ Trouver et gérer ses ressources. Mairie de Paris, Paris, 2006. P.6.

⁶⁰ Ibid. p. 7 - 8.

On distingue dans le cadre des ressources d'activités associatives « les ressources d'activités régulières » et « les ressources de manifestations occasionnelles ». Si l'association exerce régulièrement des activités lucratives et si ses recettes dépassent 60 000 euros par an⁶¹, l'imposition de ces activités est égale à celle des entreprises commerciales.

Les ressources de manifestations occasionnelles sont libérées de la taxation commerciale sous condition qu'elles ne se déroulent pas plus souvent que six fois par an⁶². Il peut s'agir d'activités diverses : les fêtes, les spectacles, les loteries, les brocantes et marchés aux puces, les voyages, etc. L'organisation de ces activités est largement réglementée et le respect des règles est mis au contrôle. Les organisateurs sont tenus dans la généralité des cas de demander l'autorisation à la municipalité ou à la préfecture⁶³.

— Les revenus de placements financiers

Les revenus de placements financiers ne jouent pas en principe un rôle notable dans le budget associatif. Pourtant une politique judicieuse de gestion de placements financiers peut contribuer au budget équilibré. En cherchant les investissements avec la meilleure rentabilité possible et le minimum de risques, les associations emploient le plus les placements qui leur assurent soit un rendement régulier à long terme (les obligations), soit une liquidité élevée (SICAV⁶⁴, les livrets rémunérés)⁶⁵. Il s'agit de versements faiblement rémunérateurs, mais aux risques bas et avec un régime fiscal avantageux.

1.2. La structure du budget associatif tchèque, les types de ressources

Les ressources financières fondamentales du secteur associatif tchèque sont celles-ci : les dotations des budgets publiques, les cotisations d'adhérents, les recettes d'activités, les fonds d'investissements des fondations, les fondations et les fonds de donation, les

⁶¹ Le montant a été désigné par la loi de 2002 qui a remodelé des règles de financement associatif.

⁶² Cette limite est prononcée dans le décret de 2000.

⁶³ Trouver et gérer ses ressources. Mairie de Paris, Paris, 2006. P. 15 – 21.

⁶⁴ SICAV : société d'investissement à capital variable

⁶⁵ Trouver et gérer ses ressources. Mairie de Paris, Paris, 2006. P. 24 – 25.

exonérations fiscales, le sponsoring des firmes, les dons des particuliers, les jeux de hasard et les loteries.

— Les dotations publiques

Les dotations publiques (les subventions d'Etat, des régions et des communes) sont les ressources clés parmi les ressources externes associatives tchèques. Les dotations sont soumises à la loi de 218/2000 Sb⁶⁶. Les dotations d'Etat représentent un moyen particulier pour les ONG qui sont les seuls organismes qui peuvent en profiter. Les domaines qui sont traditionnellement alimentés d'une manière la plus importante sont les sphères des services sociaux, du sport et de la culture et patrimoine culturel.⁶⁷

Le rapport du gouvernement concernant le secteur civil contemporain tchèque mentionne que 80% de toutes les dotations sont divisées entre 3 secteurs : les services sociaux (36%), le développement d'activités sportives (34%) et le soutien de la culture et la préservation du patrimoine culturel (11%)⁶⁸.

Les autorités régionales et communales supportent au premier plan les activités sportives (en moyenne les dotations du secteur sportif représentent 43% du total des dotations versées).

— Le fonds d'investissements des fondations

Le fonds d'investissements des fondations (« Nadační investiční fond » NIF) présente un moyen unique tchèque dans le cadre du système de financement des ONG. Le « NIF » a été fondé en 1992. Son but est de distribuer des ressources financières aux fondations qui ont pour objet de redistribuer ces ressources aux autres structures non-lucratives⁶⁹.

⁶⁶ „Les dotations sont distribuées aux associations, aux sociétés d'utilité publique, aux congregations religieuses et autres personnes morales, fondées pour cause d'assurer les services du caractère sanitaire, culturel, éducatif et social.“ (Vajdová, T.: Česká občanská společnost 2004: po patnácti letech rozvoje. Akademické nakladatelství CERM, Praha 2005.)

⁶⁷ Rakušanová, P.: Organizovaná občanská společnost v České republice. Professional Publishing, Praha 2007, p. 45 -6.

⁶⁸ <http://nno.ecn.cz/index.stm?apc=nF5x2--&x=223932>

⁶⁹ Rakušanová, P.: Organizovaná občanská společnost v České republice. Professional Publishing, Praha 2007, p. 47 -8.

— Les fondations et les fonds de donation

Les fondations et les fonds de donation offrent des ressources sous forme de « bons ». Elles représentent un moyen complémentaire de collecte des ressources pour les associations, le volume de ces ressources est environ six fois moins élevé que celui des ressources obtenues des subventions publiques⁷⁰.

— Les exonérations fiscales

Les exonérations fiscales sont un instrument d'aide indirect de l'Etat envers les ONG. Il s'agit d'une possibilité de déduction de l'assiette de l'impôt sur le revenu (au niveau de 10% maximum) pour les personnes physiques dans le cas où ils offrent un don dans le but d'un soutien d'activités éducatives, culturelles, humanitaires, sanitaires, environnementales ou sociales⁷¹. Les « assignations fiscales » permettent aux contribuables fiscaux de donner 1 à 2% du volume de ses impôts à une ONG concrète. Les ONG sont exemptes d'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée⁷², de la taxe successorale, d'impôt sur les donations, et également d'impôt sur l'immobilier.

— Les fonds structureaux (de l'UE)

Depuis son entrée dans l'UE, la République Tchèque peut profiter du financement des ressources financières des fonds structureaux de l'UE. Les fonds sont destinés surtout au soutien des programmes de protection environnementale et au développement de la campagne. Pourtant les ressources européennes sont limitées et elles ne représentent qu'un pourcentage très bas du total des ressources. C'est surtout le haut niveau de la bureaucratie qui rend la collecte des moyens des fonds européens difficile⁷³.

⁷⁰ Rakušanová, P.: Organizovaná občanská společnost v České republice. Professional Publishing, Praha 2007, p.50.

⁷¹ Loi 586/1992 Sb.

http://www.mfcr.cz/cps/rde/xchg/mfcr/hs.xsl/zakony_10228.html

⁷² Ces exonérations fiscales procèdent du principe fondamental des ONG, que leur but sera autre que lucratif. La loi de 1^{er} mai 2004 traite la problématique de la TVA à neuf mais elle comporte plusieurs confusions pour les ONG. (Rakušanová, P.: Organizovaná občanská společnost v České republice. Professional Publishing, Praha 2007, p. 48 -9).

⁷³ <http://www.strukturalni-fondy.cz/Informace-o-fondech-EU>

— Le sponsoring des firmes

Ce type de financement commence à se développer dans l'environnement tchèque. Les firmes et les ONG se mettent à collaborer, il s'agit souvent de coopérations de longue durée (surtout dans le cas des firmes de grande taille). Les entreprises peuvent participer à la réalisation de projets associatifs et elles deviennent les « porteurs d'une culture politique positive » aux yeux de la société, ce qui peut les avantager par conséquent parmi leurs concurrents⁷⁴.

— Les dons des particuliers

Les contributions des particuliers s'effectuent traditionnellement sous forme de donation anonyme (les collections publics). En outre, les formes d'aide financière non-anonyme commencent à se faire valoir⁷⁵.

— Les jeux de hasard et les loteries

Les propriétaires des sociétés de jeux et loteries doivent rendre un pourcentage de leur bénéfice (6 à 20% en République Tchèque) « dans un but d'utilité publique ». Les ressources de cette origine sont utilisées dans la majorité des cas dans le secteur sportif, le domaine social, sanitaire, culturel et éducatif restent ici presque sans subvention.⁷⁶ En outre, le contrôle de l'emploi des ressources reste assez souple et inconséquent (il n'y a aucun registre central des receveurs).

— Les ressources internes : les cotisations des adhérents et les recettes des activités

Les cotisations et les ressources des activités qui résultent de la vocation de l'association ne sont pas imposables (en vertu de la loi 586/1992 Sb). Les ressources des

⁷⁴ Rakušanová, P.: Organizovaná občanská společnost v České republice. Professional Publishing, Praha 2007, p. 50.

⁷⁵ Ibid. P. 51.

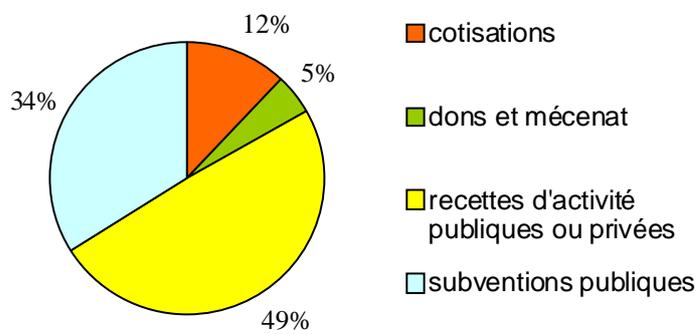
⁷⁶ En 2003 la somme à distribuer se chiffrait à 6,8 millions d'euros. 61% de cette somme s'acheminaient au secteur sportif, moins de 1% se dirigeait vers les secteurs social, sanitaire, éducatif ou culturel. (<http://nno.ecn.cz/index.stm?apc=nF5x2--&x=223932>)

cotisations et des recettes d'activités (surtout des services offerts) représentent une part importante dans le financement du secteur non-lucratif⁷⁷.

2. La proportion des types de ressources associatives en France et en République Tchèque

2.1. La composition du secteur associatif selon les types des ressources en France

Une recherche du secteur associatif effectuée en 2006 a indiqué la proportion des ressources financières associatives ainsi :



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

A première vue il est évident que ce sont les recettes d'activités publiques ou privées qui alimentent les associations françaises de la mesure la plus remarquable. Elles représentent presque la moitié des ressources budgétaires totales. En ajoutant les 12% de cotisations, les recettes d'activité créent les ressources internes du budget. En vertu du pourcentage donné on peut constater que les ressources internes, représentant 61% du budget associatif, sont en principe prédominantes par rapport aux ressources externes. Cette caractéristique nous permet d'estimer les associations comme des organismes assez indépendants et autosuffisants.

⁷⁷ http://fse.ujepurkyne.com/materialy/KFU_huncova_houdkova.pdf, <http://www.adar.cz/poradna/6--neziskove-organizace.html>

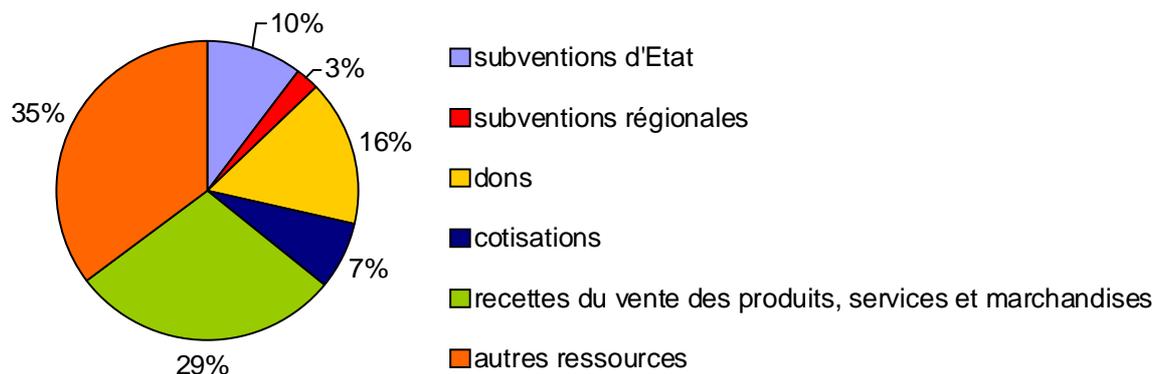
Il ne faut pas absolument oublier de mentionner que la proportion des ressources varie fortement en conséquence de s'il s'agit d'une association employeurs ou sans salarié. Tandis que la structure budgétaire des associations employeurs correspond plus ou moins à celle du graphique ci-dessus, la proportion de la structure budgétaire des associations sans salarié s'en différencie. Chez les associations sans salarié le rôle des cotisations, des dons et du mécénat est plus élevé ; ensemble ces deux ressources représentent 36%. Ce changement proportionnel s'effectue aux dépens des sources de subventions publiques, qui n'alimentent chez les associations sans salarié que 18% de leur budget. Cela donne aux associations sans salarié l'image d'organismes moins dépendants des subventions publiques, en contrepartie de la dépendance plus élevée des donateurs.

La proportion différente des deux structures est représentée dans les graphiques en annexe (voir N° 13 et 14).

2.2. La composition du secteur civil selon les types des ressources en République Tchèque

Pour spécifier la problématique déterminée pour la République Tchèque on introduit deux graphiques en s'efforçant de présenter les données les plus actuelles possibles. Le graphique de 2004 montre la portion des subventions d'Etat et des subventions régionales par rapport aux autres ressources. On n'a pas réussi à obtenir les données concernant le volume de ces subventions pour les années suivantes (elles ne sont pas disponibles), les subventions d'Etat et des régions sont donc incluses dans la catégorie « autres ressources » dans le graphique de 2007 et la signification de ce graphique est donc réduite. Les données sont présentées en commun pour tout le secteur civil tchèque, il n'est pas possible de distinguer la participation exacte du secteur associatif.

La proportion des ressources d'ONG tchèques en 2004



Source : [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)

[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BB8/\\$File/95040909.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BB8/$File/95040909.pdf)

[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAD/\\$File/95040915.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAD/$File/95040915.pdf)

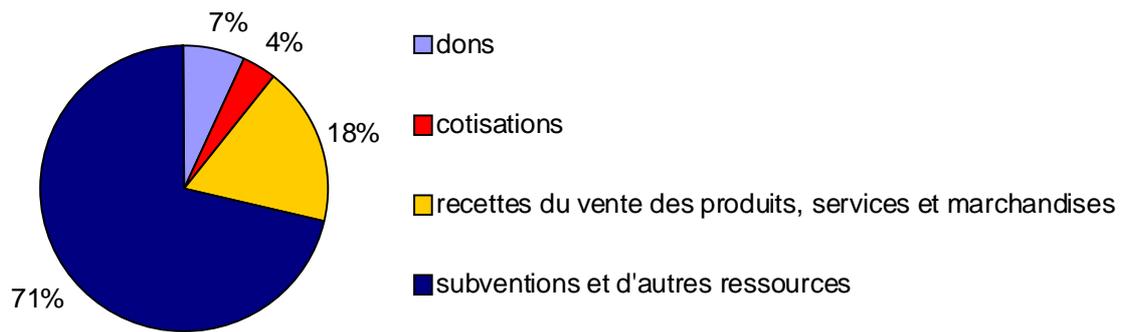
<http://www.proculture.cz/cultureinfo/nevladni-neziskovy-sektor/rozbor-financovani-nno-z-vybranych-verejnych-rozpoctu-v-roce-2004-1065.html>

Le budget total du secteur civil pour 2004 a été chiffré à 1,53 milliards d'euros⁷⁸. Vu le graphique précité, il est évident que les ressources internes des ONG tchèques (cotisations + recettes du vente des produits, services et marchandises + autres ressources⁷⁹) sont fortement supérieures aux ressources externes (subventions d'Etat et des régions + dons) qui ne représentent que 29% du total. Les 10% de subventions d'Etat ainsi que les 3% de subventions régionales semblent très faibles. Le volume de ces deux postes s'est élevé en 2004 à 0,191 milliards d'euros. Ce résultat pourrait donner aux ONG tchèques une image « d'organismes indépendants », néanmoins il faut mentionner le fait que les données des sources divergent. Nous essayons de présenter un résultat qui procède de plusieurs sources mais toutefois il faut compter avec l'imprécision des données précitées.

⁷⁸ [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)

⁷⁹ La catégorie « autres ressources » implique les revenus d'actifs financiers, les revenus des ventes d'actifs à long terme, les recettes des ventes des titres et participations, les contributions, les dotations d'exploitation etc.

La proportion des ressources d'ONG tchèques en 2007



Source : : [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)
[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BB8/\\$File/95040909.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BB8/$File/95040909.pdf)
[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAD/\\$File/95040915.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAD/$File/95040915.pdf)

En 2007 le budget des ONG tchèques s'est chiffré à 3,36 milliards d'euros⁸⁰. On constate un relèvement important par rapport à l'année 2004 (mais également par rapport à l'année 2006 où le budget s'est chiffré à 1,8 milliards euros⁸¹).

En observant le tableau de l'évolution des budgets pendant les années 2004 – 2007 (voir la page suivante) on peut constater que les postes « dons », « cotisations » et « recettes de vente des p/s/m » restent à peu près de même valeur et que c'est le poste de « subventions et autres ressources » qui s'est doublé pendant la période déterminée. Comme les chiffres des volumes des subventions publiques ne sont pas disponibles (à l'exception de l'année 2004), il est difficile de déterminer la cause de cette hausse importante⁸².

⁸⁰ [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)

⁸¹ Ibid.

⁸² On peut apprendre des données accessibles les renseignements suivants: la vente des services en 2007 a été doublée depuis 2006, aussi que les revenus des ventes d'actifs à long terme. Les recettes des ventes des titres et participations se sont élevées de six fois depuis 2006.

([http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf))

	2004	2005	2006	2007
dons	240	216	218	240
cotisations	110	132	149	120
recettes du vente des p/s/m	450	401	502	600
subventions et autres ressources	733	757	923	2 405
Total	1 533	1 506	1 792	3 365

Source : [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)

Les chiffres sont présentées en millions d'euros.

3. Le budget en variation du type de contrat et de la taille associative

3.1. Les associations employeurs et sans salarié : un budget comparable ?

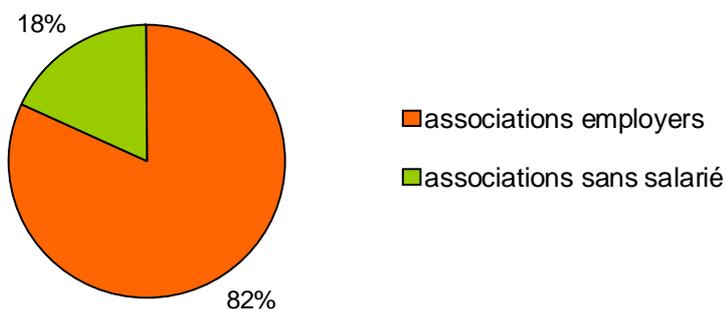
Dans les questions financières du domaine associatif il faut évidemment tenir compte des différences entre les associations employeurs et sans salarié. En ce qui concerne les ressources financières, les différences entre les deux structures sont même très importantes (voir le chapitre précédent). En 2006 le budget moyen d'une association employeur était à peu près 24 fois supérieur à celui d'une association sans salarié : le montant du budget moyen d'une association employeur était estimé en 2006 à 282 000 euros, pour les associations sans salarié ce n'était que 11 700 euros⁸³.

Le budget d'associations employeurs (48,5 milliards d'euros en 2006) représente à peu près 82% du budget total du secteur associatif. Les associations sans salarié n'ont participé au budget total que pour 18% (10,9 milliards d'euros en 2006)⁸⁴. Cette composition est d'autant plus intéressante que la répartition selon le nombre d'associations de ces deux secteurs est au fond contradictoire (voir le chapitre 2.1., partie B).

⁸³ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 53 – 54.

⁸⁴ Ibid.

La proportion des associations employeurs et sans salarié au budget cumulé associatif en France en 2006

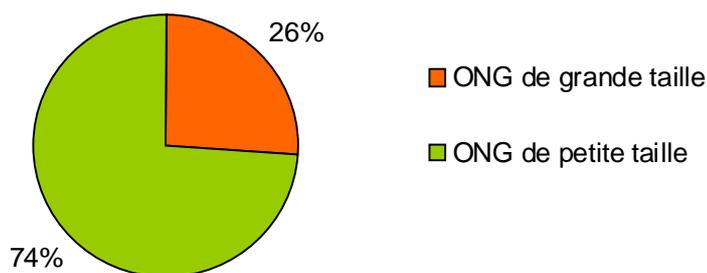


Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

Parmi les associations employeurs, celles des secteurs de la santé et de l'action sociale, et celles du domaine éducatif, étaient celles dont les budgets étaient les plus élevés. Quant aux associations sans salarié, c'étaient les associations sportives qui pouvaient disposer d'un budget le plus élevé, les associations de défense des droits et des causes par contre, devaient se contenter du budget le plus bas⁸⁵. Un graphique détaillé décrivant la proportion des budgets associatifs peut être consulté en annexe (N° 15).

3.2. Le budget d'ONG tchèques de grande et de petite taille

En 2007 le budget cumulé d'ONG tchèques s'est monté à 3,36 milliards d'euros⁸⁶. Sa composition entre les ONG de grandes et de petites tailles était celle-ci :



Source : [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)
[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BB8/\\$File/95040909.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BB8/$File/95040909.pdf)
[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAD/\\$File/95040915.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAD/$File/95040915.pdf)

⁸⁵ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 59.

⁸⁶ [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)

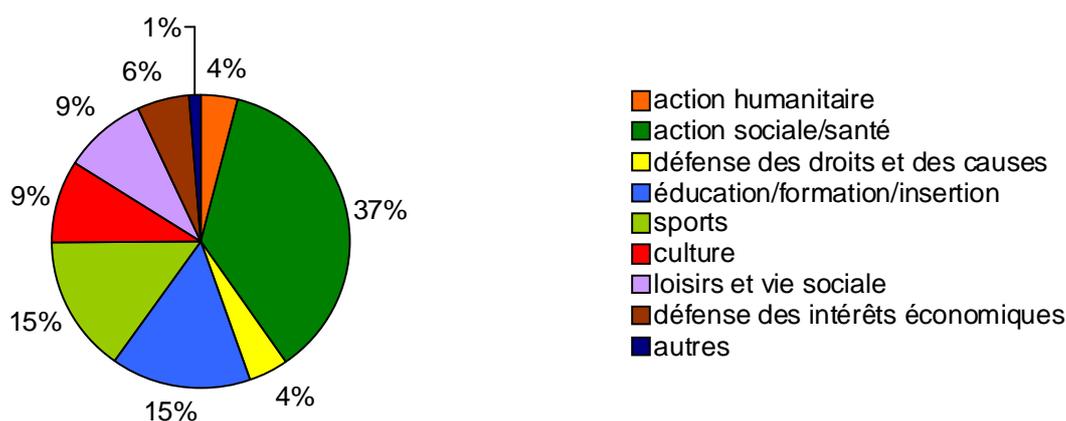
La composition présentée dans le graphique montre la domination des ONG de petite taille dont le budget total s'est chiffré en 2007 à 2 481 millions d'euros. Néanmoins, vis-à-vis de la supériorité numérique absolue des associations de petite taille mentionnée au chapitre 2.2, partie B (les associations de petite taille représentent 99% du nombre associatif total), on observe un « relèvement d'influence » important en faveur d'associations (ONG) de grande taille.

Disposant des données de 2004, on peut remarquer une modification du pourcentage au profit d'associations de petite taille (en 2004 elles représentaient 69% du total, 74% en 2007)⁸⁷. Ce phénomène peut être expliqué par l'augmentation incessante du nombre d'associations qui est caractéristique justement pour les associations de petite structure⁸⁸.

4. La variation du budget associatif selon les secteurs d'activités et les tendances évolutives

4.1. La composition du budget associatif selon les secteurs d'activités en France

Les budgets des secteurs divisés par activités sont loin d'être équilibrés ; le graphique suivant démontre cette inégalité sectorielle :



Source : Tcheronog, V.: Le paysage associatif français 2007

⁸⁷ [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)

⁸⁸ [http://czso.cz/csu/2006edicniplan.nsf/t/09004CCC16/\\$File/9504-06_tab_2.1.pdf](http://czso.cz/csu/2006edicniplan.nsf/t/09004CCC16/$File/9504-06_tab_2.1.pdf)

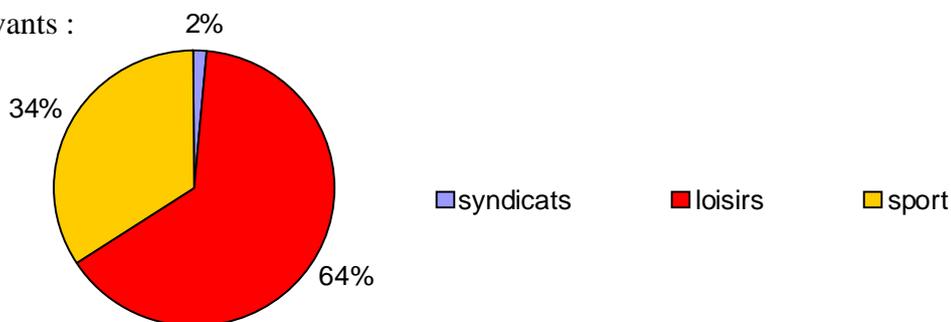
[http://czso.cz/csu/2006edicniplan.nsf/t/09004D0A9C/\\$File/9504-06_tab_3.1.pdf](http://czso.cz/csu/2006edicniplan.nsf/t/09004D0A9C/$File/9504-06_tab_3.1.pdf)

Avant de commenter le graphique précité il faut toujours se rappeler la supériorité budgétaire des associations employeurs (voir le chapitre précédent). Ainsi il apparaît évident que les associations employeurs jouent un rôle déterminant également, en ce qui concerne la grandeur budgétaire des secteurs d'activités. En se rendant compte de ce fait, on peut procéder à l'interprétation du graphique précité.

La prédominance du secteur « d'action sociale et de la santé » est très évidente. On parle d'une « concentration » des budgets associatifs dans les grandes associations employeurs du secteur sociale et de la santé. On peut remarquer que la portion du secteur sociale et de la santé (37%) est plus que le double vis-à-vis des secteurs de l'éducation/formation/insertion et du sport, qui alimentent ensemble à peu près 30% du budget cumulé associatif et occupent la deuxième position. Quant aux associations sans salarié, c'est le secteur sportif qui est fortement prédominant, suivi par les secteurs des loisirs et de la vie sociale et culturelle. Les secteurs de l'éducation/formation/insertion et de l'action sociale et de la santé sont minoritaires. La portion budgétaire des secteurs de l'action humanitaire, de défense des droits et des causes et celui de défense des intérêts économiques est comparable dans les deux structures associatives ; les budgets de ces secteurs y occupent des positions minoritaires. Les graphiques montrant la portion des budgets diversifiées selon les secteurs d'activités séparément pour chaque type de structure sont mises en annexe (N° 16 et 17).

4.2. La composition du budget associatif selon les secteurs d'activités en République Tchèque

Si on a parlé d'une « concentration » des budgets associatifs dans le secteur social et de la santé dans l'environnement français, on doit parler d'une « polarisation sectorielle » des budgets dans le contexte tchèque. Les recherches effectuées en 2004 apportaient les résultats suivants :



Source : Rosenmayer, T.: Ekonomické výsledky občanských sdružení v roce 2004. CVNS, Brno 2006.

On peut observer que le budget total associatif en République Tchèque est divisé en principe entre deux secteurs : le secteur des loisirs et le secteur sportif. Le secteur des syndicats est le seul parmi les autres qui atteint une valeur suffisante pour pouvoir être présenté dans le graphique. Cette situation prend naissance dans plusieurs causes :

- les associations du secteur sportif et des loisirs sont les plus nombreuses (voir le chapitre 3.2., partie B),
- ces secteurs sont supportés d'une manière importante par les régions et les communes, aussi que par l'Etat et les entreprises privées, les ressources des loteries et des jeux de hasard alimentent en principe exclusivement ces deux secteurs (voir le chapitre 1.2., partie C).
- L'absence du secteur social peut être causé par le fait que « les sociétés d'utilité publique » dont le domaine principal sont les activités sociales n'étaient pas incluses dans cette recherche.

Les graphiques N° 18 et 19 en annexe montrent la proportion budgétaire selon les secteurs d'activités séparément pour les associations de grandes et de petites tailles. On peut remarquer la présence du secteur d'action sociale et de la santé parmi les associations de grande taille, ce que confirme une affirmation que les associations d'action sociale sont à priori de grande structure. On enregistre également le renforcement de la position d'associations syndicalistes parmi les associations de grandes tailles.

- On peut observer une différence importante dans la portion du budget associatif sur le PIB du pays (3,5% pour la France, 0,35% pour la République Tchèque).
- Les types du financement du secteur associatif sont plus ou moins pareils dans les deux pays concernés.
- Quant à la structure des types de ressources on peut constater que les associations françaises sont en moyenne mieux financées par l'Etat et les régions que les associations tchèques. En revanche en pourcentage, ce sont les associations tchèques qui disposent davantage de ressources des dons. Les ressources qui dominent chez les deux systèmes sont celles des ressources d'activités.

- En France ce sont les associations employeurs qui cumulent la majeure partie du budget cumulé associatif, en République Tchèque ce sont les associations de grande taille (avec plus de 20 employés) dont le budget est fortement prédominant.
- La repartition du budget associatif selon les secteurs d'activités varie d'une manière importante d'un pays à l'autre. En France c'est le secteur de l'action sociale et de la santé suivi par les secteurs d'éducation/formation/insertion et du sport, en République Tchèque c'est le secteur des loisirs en compagnie du secteur sportif qui occupent les positions clés dans le budget cumulé associatif tchèque. Les différences importantes qu'on cite ici prennent leur source dans la composition distincte des secteurs associatifs français et tchèque. Nous avons présenté les causes des différences fondamentales entre les deux secteurs dans la conclusion du chapitre concernant la composition des secteurs associatifs des pays concernés.

5. Les associations françaises et tchèques : les tendances du financement

5.1. Les tendances du financement des associations françaises

Le phénomène de la décentralisation a permis par conséquent une restructuration du partenariat associations – pouvoirs publics. L'Etat a diminué ses financements vers les associations, les collectivités locales par contre (les départements et les régions notamment) ont intensifié leurs relations financières avec les associations⁸⁹. Cela a eu pour effet, d'un côté des difficultés financières considérables pour les associations dont le partenaire principal était l'Etat, de l'autre côté un essor pour les nouvelles associations ou celles qui coopéraient déjà avec les Conseils généraux.

Les ressources financières publiques ont augmenté en volume dans cette période mais pas suffisamment pour répondre aux besoins du secteur associatif en croissance⁹⁰. Les

⁸⁹ Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 : mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris, p. 172.

⁹⁰ Ibid.

associations se trouvent par conséquent en concurrence entre elles et l'acquisition des ressources publiques devient plus difficile pour elles.

La part des ressources publiques dans le budget associatif total a diminué dans cette étape : en 1995 les ressources totales représentaient à peu près 58% des ressources totales associatives⁹¹, au début de 2006 ce n'était que 51%. Ce changement proportionnel se raccorde apparemment à la tendance précédente du manque de ressources publiques, c'est-à-dire que les associations devaient trouver des ressources alternatives ; en règle générale, elles les trouvaient en développant les ressources de leurs propres activités.

5.2. Les tendances du financement des associations tchèques

En République Tchèque également, on parle du phénomène de décentralisation dans le système du financement des ONG : les ministères transmettent leurs obligations financières aux conseils régionaux et municipaux, cependant eux ne sont pas tenus par la loi de subventionner des organismes non-lucratifs. En outre, un ministère responsable du financement d'une sphère concrète des ONG transmet souvent ce devoir à un autre ministère. Certaines associations doivent donc demander des subventions à deux ministères en même temps. Les faits précités jette la confusion dans le système du financement des ressources publiques. La bureaucratie soulève également des difficultés pour les associations qui collectent des ressources publiques.

Les associations affrontent ces problèmes en se regroupant en fédérations pour accumuler et fortifier leur position vis-à-vis des autorités publiques. Elles se regroupent selon les secteurs d'activités ou selon le territoire géographique.

Depuis les années 90 le secteur non-lucratif tchèque disposait des ressources des nombreux programmes des gouvernements et des donateurs privés étrangers. Après l'entrée de la République Tchèque dans l'UE ces ressources se sont concentrées dans d'autres régions du monde aux besoins plus élevés⁹².

⁹¹ Archambault, E.: Le secteur sans but lucratif en France et dans le monde. Paris 1999, p. 14.

⁹² <http://www.asociacenno.cz/>, <http://nno.ecn.cz/index.stm?apc=nF5x2--&x=223932>

CONCLUSION

Observant successivement plusieurs aspects de la vie associative en France et en République Tchèque aux chapitres précédents on peut déduire maintenant nos remarques. Les associations françaises et tchèques actuelles sont établies dans des buts pareils (elles ont des secteurs d'activités semblables). Mis à part leur évolution historique, les associations françaises et tchèques ne se distinguent pas d'une manière importante (leurs fonctions, leur ancrage juridique et leurs tendances actuelles ont un caractère semblable). Les secteurs d'activités et les types de ressources budgétaires ne différencient pas trop non plus, mais c'est leur proportion qui varie fortement d'un pays à l'autre. Le tableau suivant reflète d'une manière significative quels domaines sont les plus semblables et lesquels sont les plus différents :

	1	2	3	4
Cadre juridique	×			
Proportion du secteur associatif selon les secteurs d'activités				×
Proportion du budget cumulé associatif selon les secteurs d'activités				×
Proportion des subventions des autorités publiques au budget total			×	
Tendances actuelles du financement		×		
Autres tendances		×		

1 - Assez semblable

2 - Plûtôt semblable

3 - Plûtôt différent(e)

4 - Assez différent(e)

Mis à part leurs points communs, on peut constater toujours de grandes différences entre les secteurs non-lucratif français et tchèque. La République Tchèque subit des effets de la « société communiste » même vingt ans après la révolution. Le secteur civil tchèque a une position difficile, son évolution est limitée par les obstacles issus d'une part des lacunes législatives et du mauvais vouloir du gouvernement à les remplir, d'autre part de l'inexpérience et du manque de tradition pour les associations « d'un

nouveau type » dans la société. Ce sont les associations d'activités traditionnelles (du sport et des loisirs, comme les pompiers bénévoles ou les chasseurs) qui occupent toujours une position forte dans le nombre total associatif ainsi que dans le budget cumulé associatif. Les secteurs culturel, éducatif, social et caritatif se développent lentement et ils restent sous-financés.

Néanmoins il serait abusif de déclarer que le secteur associatif tchèque n'a pas évolué après en 1989. Il a atteint un essor immense dans tous les domaines et il ne cesse de se rapprocher des standards des pays occidentaux.

Le secteur associatif français est un secteur développé, la composition du champ associatif selon les secteurs d'activités ainsi que la proportion du budget cumulé sont relativement équilibrées ici.

Pour rendre une analyse comparative des secteurs associatifs français et tchèque plus intéressante et complexe, on pourrait se concentrer sur la problématique du travail bénévole dans les deux pays, on pourrait rechercher les motifs qui mènent les gens à la décision de s'engager dans une association, on pourrait étudier les principes de gestion des structures associatives etc., mais ces sujets n'étaient pas le centre d'intérêt de ce travail.

En réalisant notre travail on était limité par l'obsolescence et la discordance des matériaux (pour le secteur tchèque) et par l'absence de données disponibles nécessaires pour construire une comparaison complète avec les informations intéressantes obtenues des sources françaises. Malgré les limites précitées nous nous avisons de constater que le but défini au début de notre travail a été accompli.

BIBLIOGRAPHIE

- Archambault, E.: Le secteur sans but lucratif en France et dans le monde. Paris 1999.
- Bourgeois, C., Fitzner, P., Fosseux, S.: Les Métiers du social assistante sociale; auxiliaire de vie, éducateur. Studyrama 2006, France.
- CNVA Conseil National de la Vie Associative Bilan de la vie associative 2004 – 2007. La Documentation française, Paris 2007.
- Doucin, M.: Guide de la liberté associative dans le monde. La Documentation française, Paris 2007.
- Guide pratique de l'intégration. ADRI - Agence pour le développement des relations interculturelles 2002, France.
- Jalger, M.: Guide du secteur social et médico-social. Dunod, Paris 2007.
- Lemeunier, F.: Associations. Collection Delmas, Dalloz éditions, 2003 Paris.
- Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007 mesures et évolutions. Juris associations Dalloz, 2007 Paris.
- Trouver et gérer ses ressources. Mairie de Paris, Paris, 2006.

- Dohnalová M.: Antropologie občanské společnosti. Nakladatelství a vydavatelství Nauma, Brno 2004.
- Duben, R. Neziskový sektor v ekonomice a společnosti. Praha: Eurolex Bohemia, 2001.
- Frič, P., Goulli, R.: Neziskový sektor v České republice. Eurolex Bohemia, Praha 2001.
- Potůček, M.: Nejen trh. Slon, Praha 1997.
- Rakušanová, P.: Organizovaná občanská společnost v České republice. Professional Publishing, Praha 2007.
- Rektořík, J. Ekonomika a řízení odvětví veřejného sektoru. Praha: Ekopress, 2002.
- Rektořík, J. a kol. Organizace neziskového sektoru. Ekopress, Praha 2004.
- Rosenmayer, T.: Ekonomické výsledky občanských sdružení v roce 2004. Centrum pro výzkum neziskového sektoru, Brno 2006.
- Růžičková, R. Neziskové organizace - vznik, účetnictví, daně. Olomouc: Anag, 2007.

- Vajdová, T.: Česká občanská společnost 2004: po patnácti letech rozvoje. Akademické nakladatelství CERM, Praha 2005.

Sources multimédia:

- Associanet: <http://www.associanet.com/docs/loi1901.html>
- Associations: <http://www.associations.gouv.fr/>
- Les associations en France: poids, profils et évolutions: http://www.socialeconomy.eu.org/IMG/pdf/2007-5_ADDES_Tchernonog-2.pdf
- Conseil du développement de la vie associative (CDVA): <http://galaxiejeunesse.injep.fr/pros/fiche.php?id=90>
- La conférence de la vie associative: http://www.eaxa.be/IMG/pdf/dp-conf-vie-associative_230106.pdf
- Croix-Rouge française : <http://www.croix-rouge.fr/>
- La Fnasat – Gens du voyage : <http://www.fnasat.asso.fr/>
- Le foisonnement associatif : http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Poujol_ARU_89.pdf
- Les Français et le financement des associations, sondage de l’Institut CSA (Conseils-Sondages-Analyses) : <http://www.csa-tmo.fr/dataset/data2007/opi20071108-les-francais-et-le-financement-des-associations.pdf>
- Institut national de la statistique et des études économiques : <http://www.insee.fr/fr/themes/>
- Les Institutions sans but lucratif en France: <http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/2006-Archambault-definitif.pdf>
- La loi du 1er juillet 1901, article 1er : <http://www.associanet.com/docs/loi1901.html>
- Ministère du Budget français : <http://www.budget.gouv.fr/>
- Vie publique: <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/modele-associatif-avant-1901.html>
- Asociace NNO: <http://www.asociacenno.cz/>
- Centrum pro výzkum neziskového sektoru (CNVS): <http://www.e-cvns.cz/>
- Český statistický úřad: <http://czso.cz/csu/redakce.nsf/i/home>
- Fondy EU: <http://www.strukturalni-fondy.cz/Informace-o-fondech-EU>

- Informační servis pro NNO: <http://nno.ecn.cz/index.stm?apc=nF5x2--&x=223932>
- Ministerstvo vnitra ČR: <http://www.mvcr.cz/ministerstvo-vnitra-ceske-republiky.aspx>
- Ministerstvo zahraničí ČR: <http://www.mzv.cz/jnp/cz/index.html>
- Nestátní neziskové organizace v České republice :
<http://www.czech.cz/cz/ekonomika-podnikani-veda/podnikani/neziskove-organizace>
- Neziskovky: <http://neziskovky.cz/cz/>
- Občanské sdružení: Desatero pro občany:
http://209.85.129.132/search?q=cache:X_IMIDk_bOQJ:www.mvcr.cz/soubor/manual-sdruzeni-
- Občanské sdružení Naděje: <http://www.nadeje.cz/vz/VZ2007s.pdf>,
<http://www.nadeje.cz/>
- Počátky odborů v Českých zemích: <http://cmosa.cmkos.cz/history.php>
- Portál veřejné správy České republiky :
<http://portal.gov.cz/wps/portal/s.155/6966/place>
- Příjmy malých neziskových institucí sloužících domácnostem s méně než 20 zaměstnanci:
[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BB8/\\$File/95040909.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BB8/$File/95040909.pdf)
- Společenství Vita: vzdělávání pro neziskové organizace:
<http://www.vitaova.cz/clanek.asp?ID=45>
- Statistika počtu nestátních neziskových organizací v letech 1990 – 2008:
http://www.skolaekonom.cz/0X/data/la016/attach/stat_NNO_tabulka_1990_2008.pdf?PHPSESSID=drbxcke
- Transparency International: Výzkumné dokumenty o neziskovém sektoru v České republice: <http://www.transparency.cz/index.php?id=2728>
- Vláda České republiky: <http://www.vlada.cz/cz/ppov/rnno/koncepce-neziskoveho-sektoru/zhodnoceni-koncepce-podpory-rozvoje-neziskoveho-sektoru-36109/>
- Výnosy a náklady neziskových institucí sloužících domácnostem:
[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)
- Výnosy neziskových institucí sloužících domácnostem s 20 a více zaměstnanci:
[http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAD/\\$File/95040915.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAD/$File/95040915.pdf)
- Zákony ČR : <http://www.zakonycr.cz/>
- Zákon o sdružování občanů 83/1990 Sb.: <http://spcp.prf.cuni.cz/lex/83-90.htm>

RÉSUMÉ

Les associations jouent un rôle irremplaçable dans la société contemporaine. Elles sont fondées dans le but d'associer des personnes avec les mêmes objectifs, valeurs et intérêts et elles peuvent aider les individus à trouver leur place dans la société. Il s'agit des organisations sans but lucratif qui sont dépendantes des subventions publiques et du soutien des firmes et des particuliers d'une manière importante.

Les premières formes associatives tchèques et françaises ont vu le jour à peu près dans la même époque : dans le dernier tiers du XVIII^e siècle. Dans la période entre les deux guerres mondiales le secteur associatif s'épanouissait d'une façon importante dans les deux pays. Depuis le coup d'Etat des communistes en 1948 en Tchécoslovaquie les associations tchèques et françaises commençaient à évoluer différemment.

Depuis 1989 le secteur civil tchèque évolue d'une manière importante et il s'approche petit-à-petit des secteurs non-lucratifs des pays occidentaux. L'acquis de l'éducation communiste est pourtant toujours présent dans les esprits des citoyens et il ralentit le rythme du développement des activités non-lucratives.

Les associations françaises et tchèques sont ancrées juridiquement d'une façon semblable. Néanmoins, le secteur civil tchèque (dont les associations font partie) doit toujours affronter quelques défauts législatifs qui freinent et limitent son action.

Les associations sont la forme la plus représentée parmi les organisations non-lucratives. Dans l'environnement tchèque aussi que dans l'environnement français elles représentent plus de 90% de toutes les organisations non gouvernementales (ONG). Tandis qu'en France les termes « association » et « organisation non gouvernementale » sont employés d'une manière substituable, en République Tchèque il ne faut pas mêler ces deux termes.

Ce sont les « associations sans salarié » qui dominent fortement dans le secteur associatif dans l'environnement français (elles représentent à peu près 84% du nombre total associatif en France qui s'est élevé à 1 100 000 en 2006). Cependant ce sont les « associations employeurs » qui cumulent la majorité du budget total du secteur associatif français (en 2006 elles tenaient 82% du total chiffré à 60 milliards d'euros). En ce qui concerne les associations tchèques, on distingue ordinairement deux catégories : associations « de petite taille » avec moins de 20 employés et celles « de grande taille » avec 20 employés et plus. Les « petites associations » représentent à peu

près 99% de toutes les associations tchèques et elles cumulent 74% du budget total associatif qui a été chiffré à 3,36 milliards d'euros en 2007.

La proportion du secteur associatif français selon les secteurs d'activités est relativement équilibrée. Les secteurs qui sont représentés les plus sont les secteurs sportif, culturel, le secteur éducatif et le secteur des loisirs. Quant aux associations tchèques, il y a deux secteurs qui sont fortement prédominants : le secteur sportif et le secteur des loisirs (ces deux secteurs représentent ensemble à peu près 80% du champ associatif tchèque).

Les associations sont alimentées en plusieurs sources différentes. Il s'agit des subventions publiques, subventions des fonds de l'UE, des ressources de propres activités, des cotisations d'adhérents, du sponsoring des firmes, des dons des particuliers et des loteries et jeux de hasard dont le taux est déterminé législativement. Certains allègements fiscaux viennent également en aide à la marche associative. Les ressources des activités propres représentent la source la plus importante pour les deux systèmes associatifs, français et tchèque.

Le secteur d'action sociale, suivi par le secteur éducatif et sportif cumulent le volume budgétaire le plus important dans le champ associatif français. Dans l'environnement tchèque le budget associatif est cumulé surtout dans le secteur des loisirs et le secteur sportif.

Parmi les tendances actuelles dans le monde associatif français et tchèque on peut citer la décentralisation ; les compétences sont transmises de plus en plus aux autorités autonomes. Parmi les autres phénomènes contemporains de la sphère associative on peut mentionner le phénomène des « associations virtuelles », ou le phénomène des associations de la protection environnementale et des celles de la protection des droits de l'homme. Si on parle de la situation contemporaine des organisations non-lucratives il ne faut pas omettre la crise économique actuelle qui touche la marche associative d'une manière importante à l'heure actuelle et qui l'influencera également dans les années suivantes.

RESUMÉ

Občanská sdružení (francouzsky „associations“) plní v současné vyspělé společnosti důležitou, nezastupitelnou roli. Jsou zakládány za účelem sdružovat osoby se stejnými cíly, hodnotami a zájmy a mohou tak pomoci jednotlivcům nalézt své místo ve společnosti. Jedná se o neziskové společnosti, které jsou do velké míry odkázány na podporu veřejné správy a na firemní či soukromé dárce.

První organizované formy spolků a sdružení se ve francouzském a českém prostředí začaly objevovat přibližně ve stejnou dobu, v poslední třetině 18. století. V období mezi dvěma světovými válkami se spolková činnost významně rozvíjela. Po komunistickém převratu v roce 1948 se vývojové cesty českých a francouzských asociací rozešly. Od roku 1989 se český neziskový sektor významně rozvíjí a postupně se přibližuje sektorům západoevropských zemí. Pozůstatky komunistické výchovy jsou však stále přítomny v mysli občanů a zpomalují tempo rozvoje neziskových aktivit.

Francouzské a české asociace jsou právně definovány velmi podobně. Nicméně český neziskový sektor (jehož jsou asociace součástí) musí stále čelit některým legislativním nedostatkům, které jeho činnost omezují a ztěžují.

Asociace (občanská sdružení) jsou nejvíce zastoupenou formou neziskových organizací. Ve francouzském i českém prostředí tvoří přes 90% všech neziskových organizací. Zatímco ve Francii jsou pojmy „asociace“ a „nevládní nezisková organizace“ (ONG) často zaměňovány, v českém prostředí se použití těchto dvou pojmů rozchází.

Francouzskému asociativnímu sektoru silně dominují sdružení založená pouze na dobrovolné formě práce (bez placených zaměstnanců). Asociace tohoto typu tvoří asi 84% z veškerých asociací ve Francii (v roce 2006 bylo ve Francii registrováno celkem 1 100 000 asociací). Jsou to však právě asociace se stálými placenými zaměstnanci, které kumulují výraznou většinu celkových příjmů francouzského asociativního sektoru (které v roce 2006 činily asi 60 miliard euro). U českých sdružení se setkáváme s dělením na asociace „malé“ s méně než 20 zaměstnanci a „velké“ zaměstnávajícími 20 a více zaměstnanců. „Malé“ asociace tvoří asi 99% ze všech českých asociací a disponují asi 74% procenty všech příjmů českých občanských sdružení, které byly v roce 2007 vyčísleny na 3,36 miliard euro.

Zastoupení jednotlivých oblastí zájmu je v rámci francouzských asociací poměrně vyrovnané. Mezi sektory, jejichž zastoupení je nejvýznamnější patří sektor sportovní, kulturní, dále pak sektory se zaměřením na volnočasové aktivity a vzdělávání. Mezi

českými asociacemi mají silnou převahu dva sektory: sport a volnočasové aktivity (společně tvoří sportovní a zájmová sdružení asi 80% z celkového počtu).

Chod neziskových organizací je zajišťován různými zdroji. Jedná se o státní příspěvky, příspěvky samosprávných celků, o příspěvky z fondů EU, o zdroje získané prodejem vlastních výrobků a služeb, z členských příspěvků, ze sponzoringu firem a darů dobrovolných dárců a výnosy z loterií a hazardních her, jejichž procentuální výše je stanovena legislativně. Fungování asociací také napomáhají poskytovaná daňová zvýhodnění. Nejvýznamnější příjmovou položkou jsou jak u francouzských, tak i u českých sdružení příjmy z vlastní činnosti.

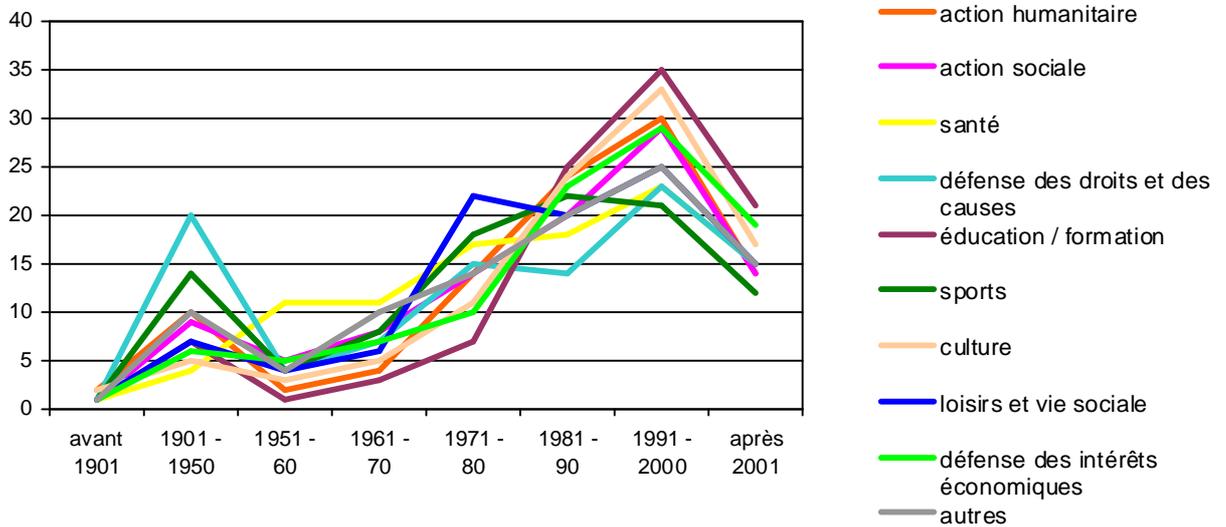
Sektor sociálních služeb následovaný sektorem vzdělávacím a sportovním v sobě kumuluje největší objem finančních prostředků v rámci francouzských asociací. V případě českých asociací jsou finanční prostředky shromažďovány zejména v sektoru volného času a sportu.

Mezi tendence provázející současné neziskové organizace v obou zemích patří decentralizace; pravomoce jsou stále častěji předávány do rukou samosprávných orgánů. Za další fenomény provázející soudobé asociace jmenujme fenomén „virtuálních asociací“ či významný nárůst organizací zabývajících se ochranou životního prostředí a ochranou lidských práv. Mluvíme-li o současném fungování neziskových organizací, nesmíme zapomínat na aktuální ekonomickou krizi, jež se chodu organizací významně dotýká a dá se předpokládat, že jej bude silně ovlivňovat také v následujících letech.

ANNEXES

N°1

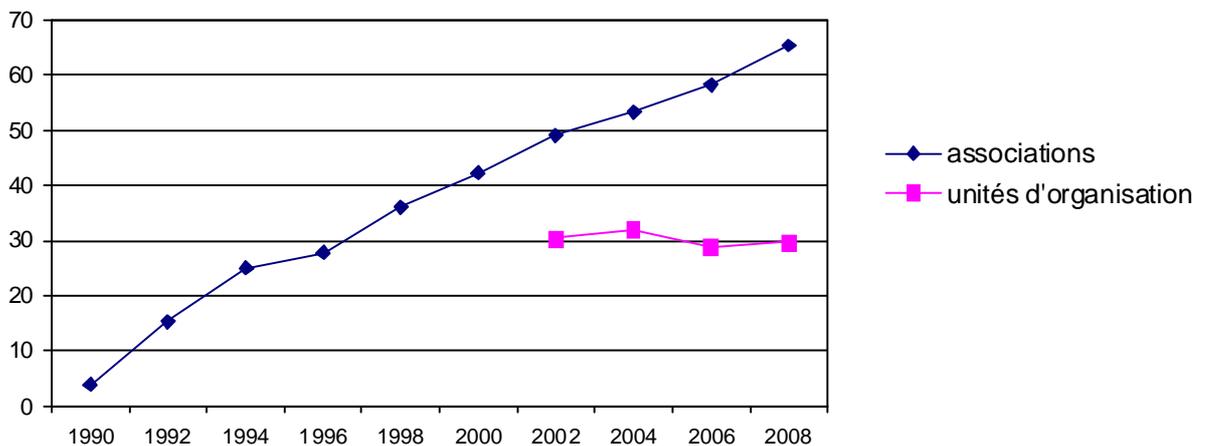
Evolution du secteur associatif en France selon les secteurs d'activités depuis 1901



Source : Tchernog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°2

Evolution du nombre d'associations depuis 1990 (en milles):

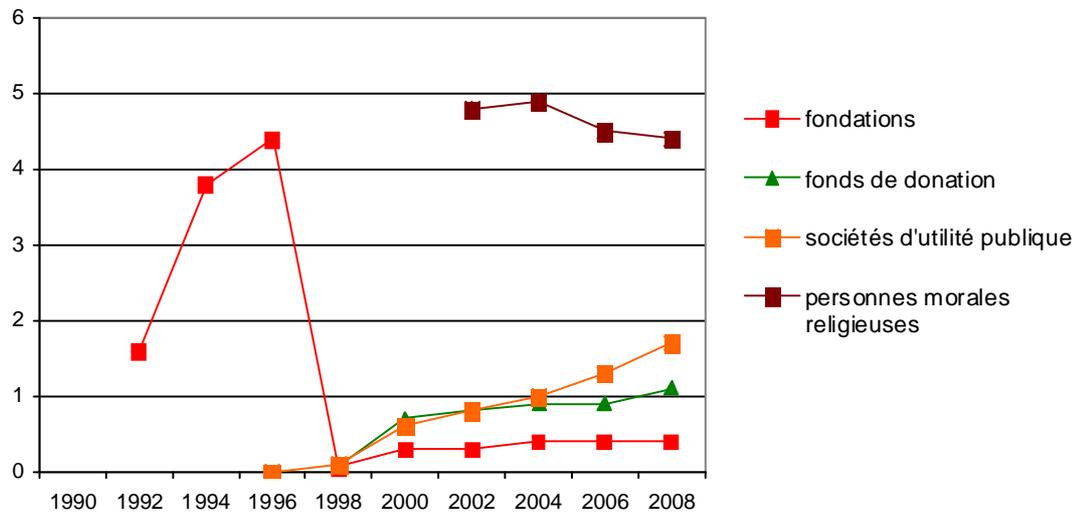


Source : La Statistique du nombre des ONG entre 1990 et 2008

http://www.skolaekonom.cz/0X/data/la016/attach/stat_NNO_tabulka_1990_2008.pdf?PHPSESSID=drbx
 ccke

N°3

Evolution du nombre ONG (sauf les associations) depuis 1990 (en milles):



Source : La Statistique du nombre des ONG entre 1990 et 2008

http://www.skolaekonom.cz/0X/data/la016/attach/stat_NNO_tabulka_1990_2008.pdf?PHPSESSID=drbxcke

N° 4

Evolution de la composition du secteur civil en République Tchèque pendant quelques dernières années :

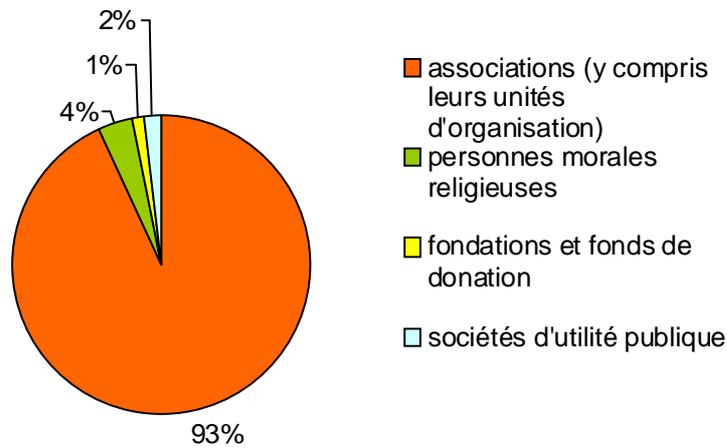
	2002	2005	2008
associations	49 108	54 963	65 386
unités d'organisations associatives	30 547	33 178	29 752
personnes morales religieuses	4 785	4 605	4 399
fondations et fonds de donation	1 155	1 293	1 293
sociétés d'utilité publique	762	1 158	1 658

Source : La Statistique du nombre des ONG entre 1990 et 2008

http://www.skolaekonom.cz/0X/data/la016/attach/stat_NNO_tabulka_1990_2008.pdf?PHPSESSID=drbxcke

N°5

La décomposition du secteur non lucratif en République Tchèque en 2008:

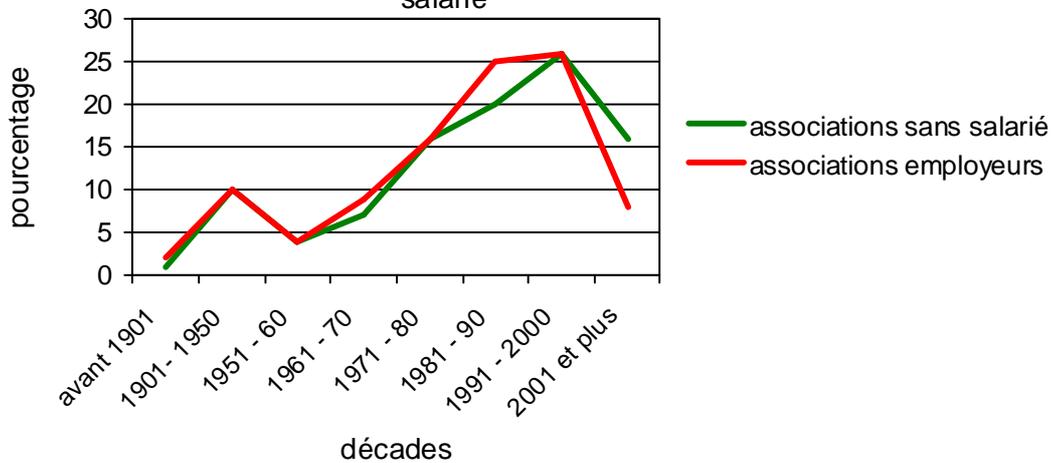


Source : La Statistique du nombre des ONG entre 1990 et 2008

http://www.skolaekonom.cz/0X/data/la016/attach/stat_NNO_tabulka_1990_2008.pdf?PHPSESSID=drbxcke

N°6

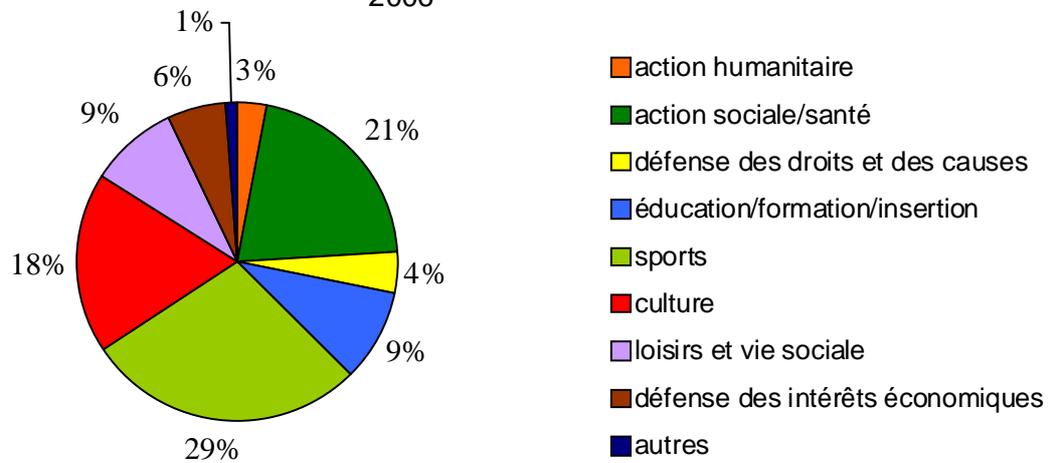
Evolution de la création des associations selon l'existence d'emploi salarié



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°7

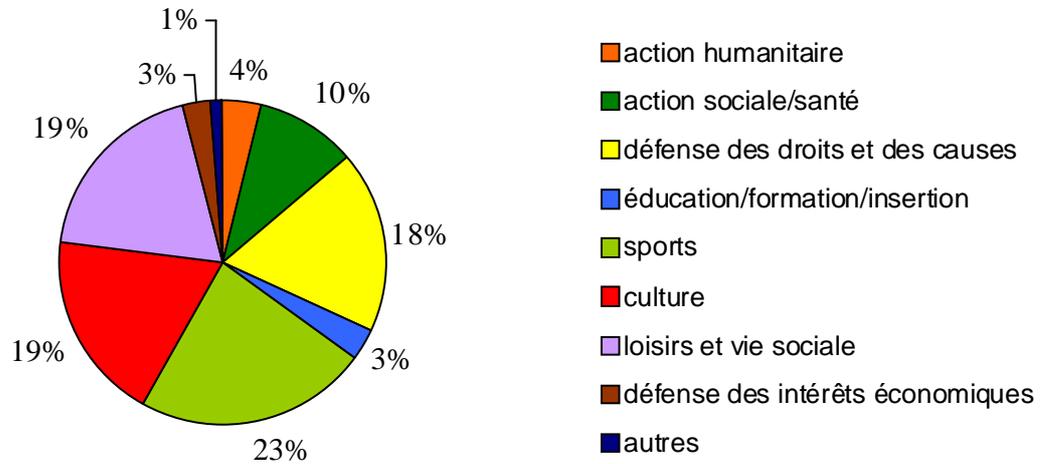
Le nombre d'associations employeurs selon les secteurs d'activité en France en 2006



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°8

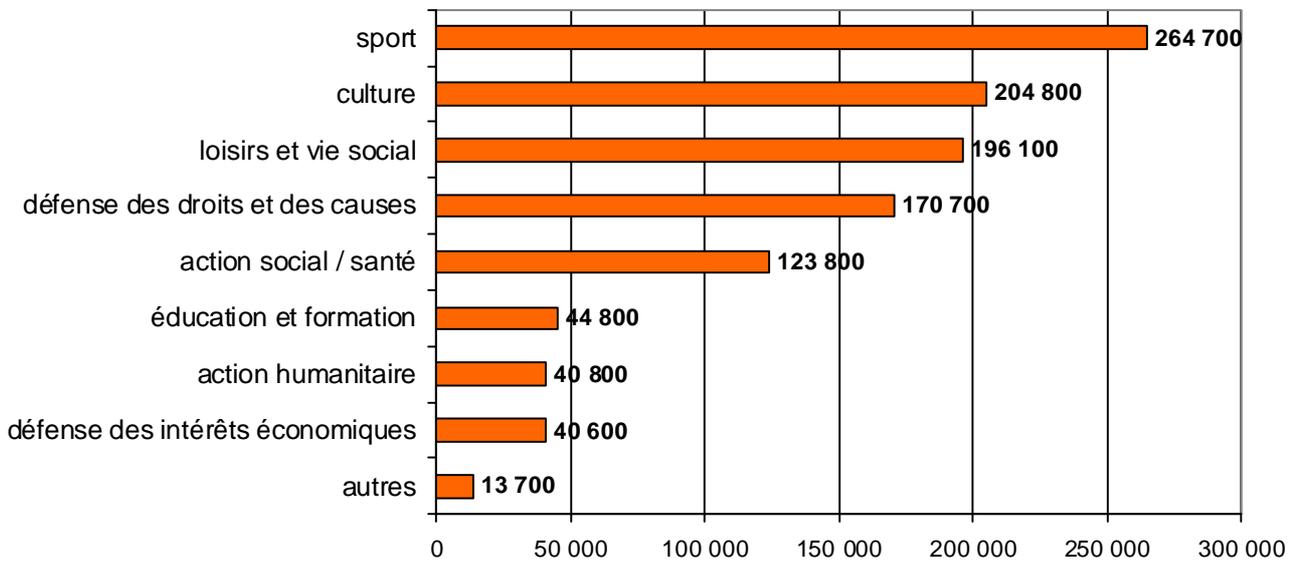
Le nombre d'associations sans salarié selon les secteurs d'activités en France en 2006



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°9

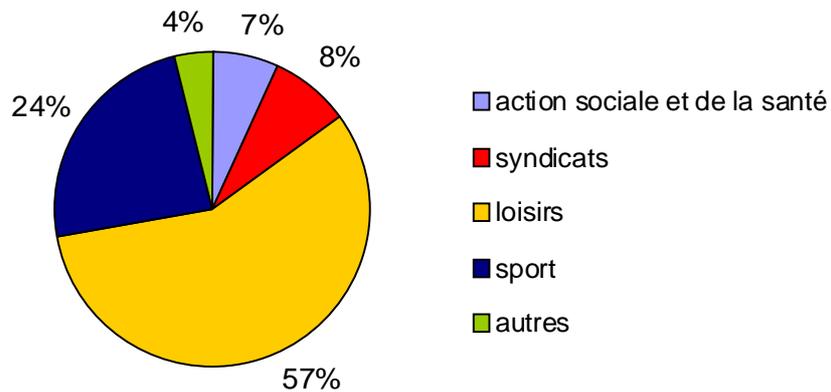
Nombre d'associations en France selon leurs secteurs d'activités en 2006



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°10

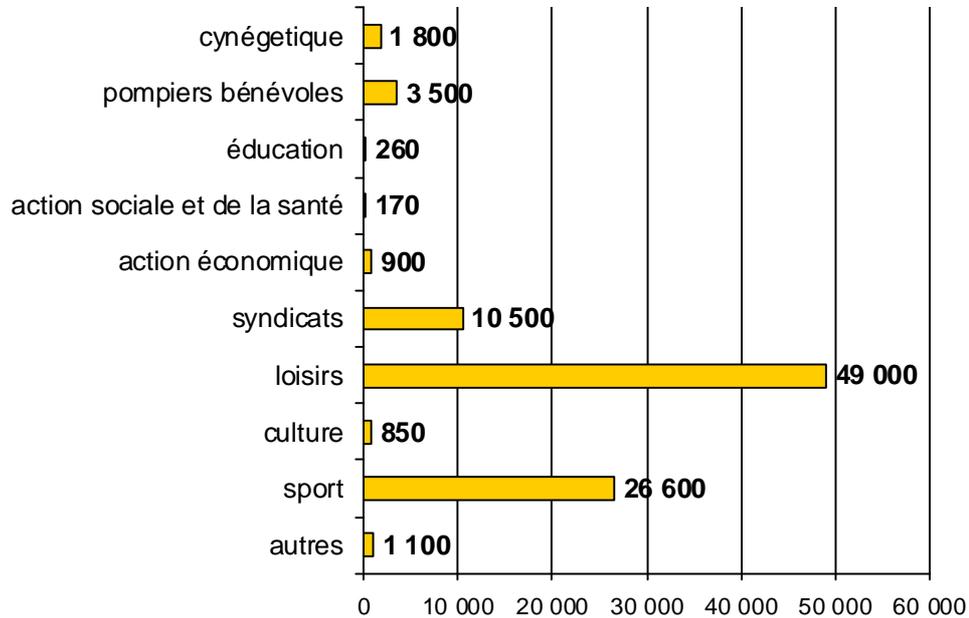
La décomposition des secteurs d'activités aux associations de grande taille en République Tchèque en 2004



Source : Rosenmayer, T.: Ekonomické výsledky občanských sdružení v roce 2004. CVNS, Brno 2006.

N°11

La décomposition du secteur associatif selon le secteur d'activité en République Tchèque en 2004

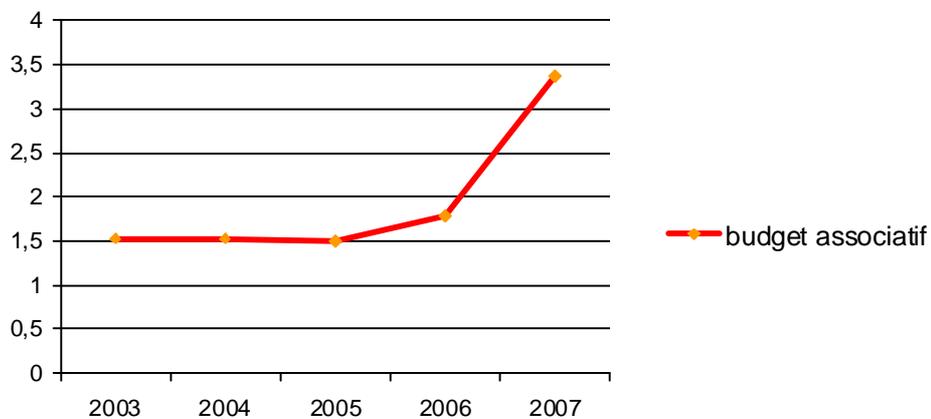


Source : Rosenmayer, T.: Ekonomické výsledky občanských sdružení v roce 2004. CVNS, Brno 2006, La Statistique du nombre des ONG entre 1990 et 2008

http://www.skolaekonom.cz/0X/data/la016/attach/stat_NNO_tabulka_1990_2008.pdf?PHPSESSID=drbxcke

N°12

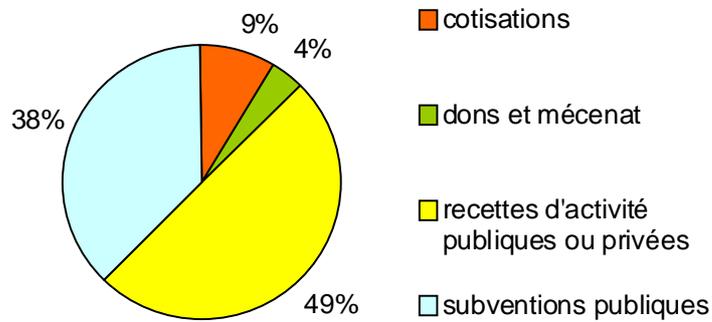
Evolution du budget des ONG tchèques de 2003 à 2007 (en milliards d'euros)



Source : [http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/\\$File/95040903.pdf](http://czso.cz/csu/2009edicniplan.nsf/t/7B00348BAC/$File/95040903.pdf)

N°13

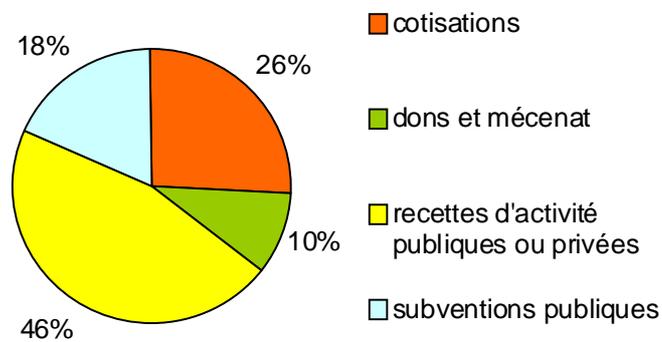
Structure des ressources d'associations employeurs en France en 2006



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°14

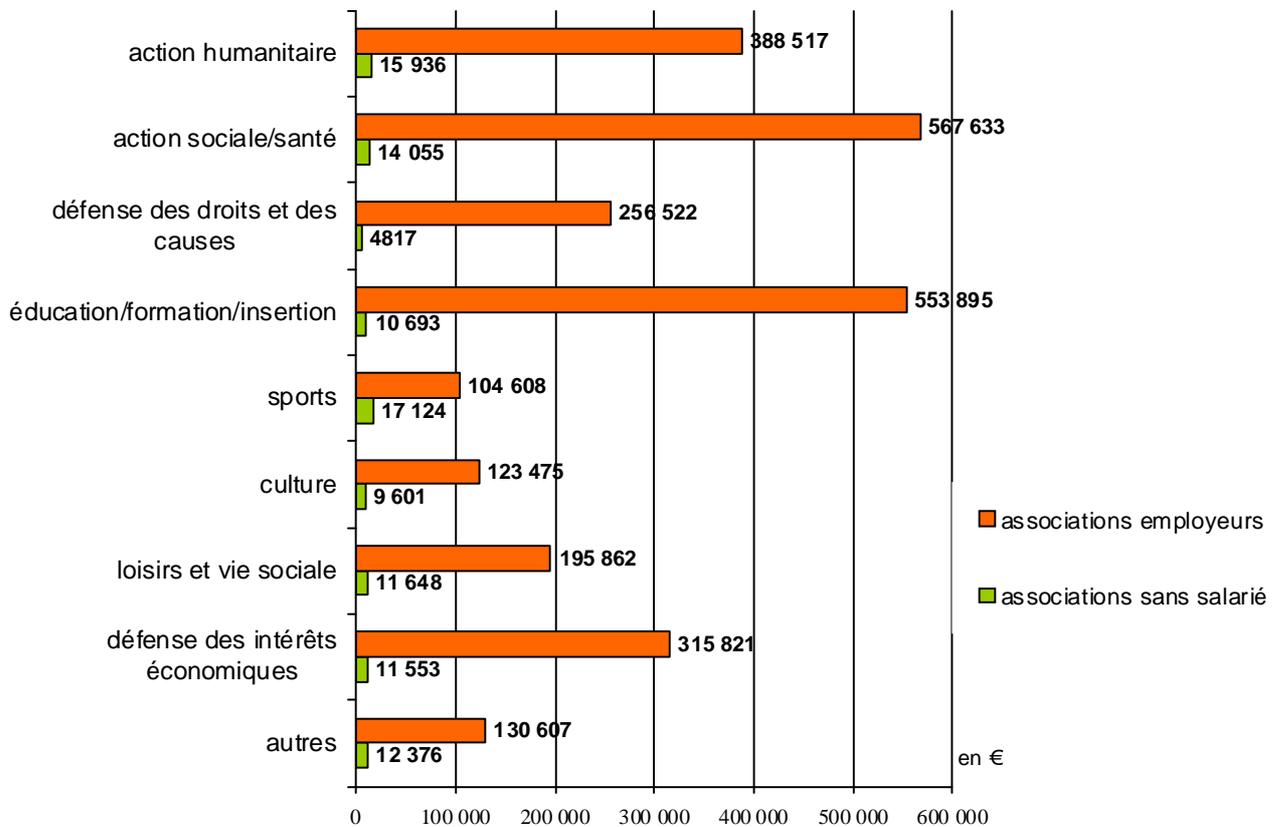
Structure des ressources d'associations sans salarié en France en 2006



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°15

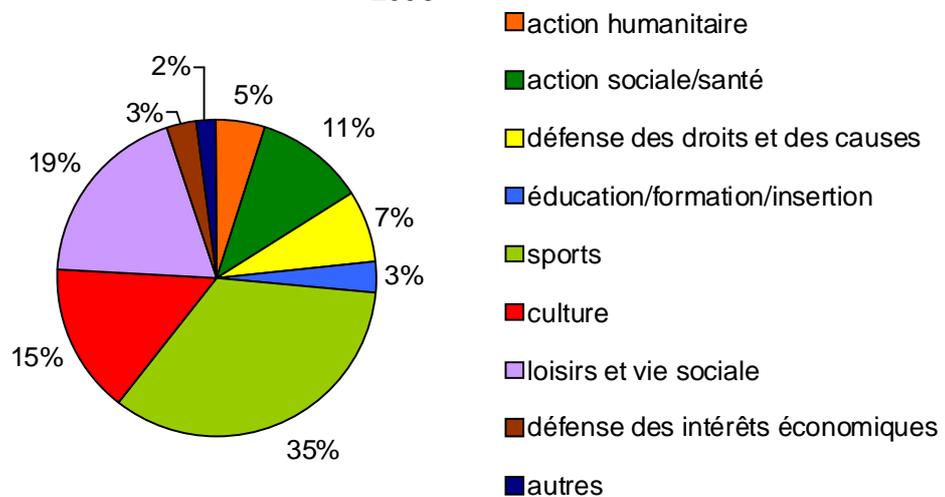
Niveau du budget selon le secteur d'activité dans les associations employeurs et sans salarié en France en 2006



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°16

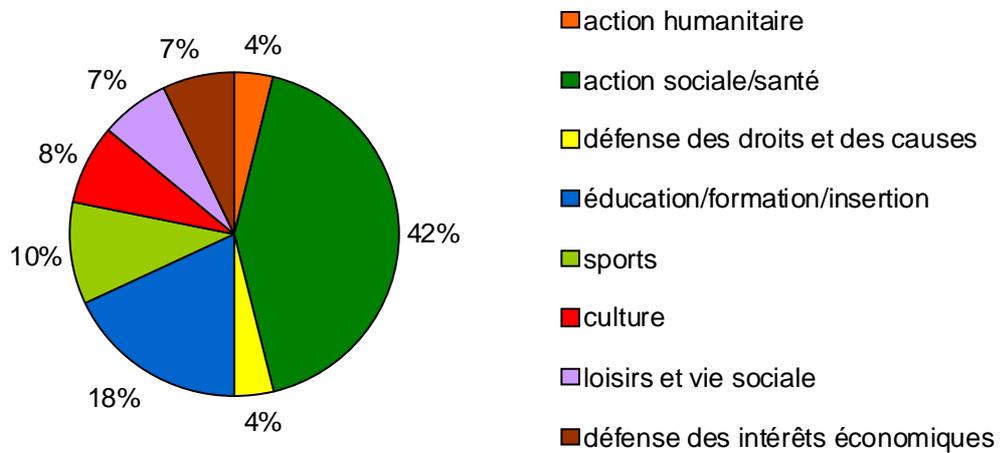
Budget des associations sans salarié selon les secteurs d'activité en France en 2006



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°17

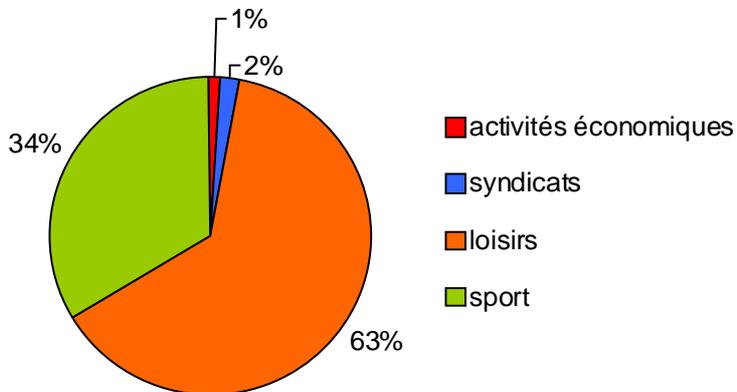
Budget des associations employeurs selon les secteurs d'activité en France en 2006



Source : Tchernonog, V.: Le paysage associatif français 2007

N°18

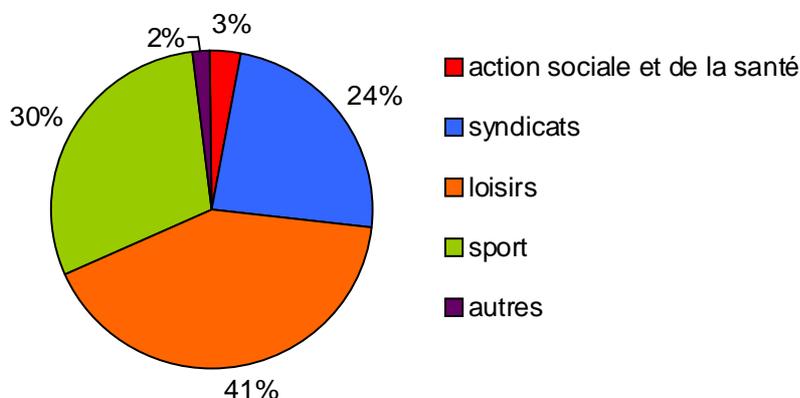
La composition du budget cumulé d'associations de petite taille en République Tchèque en 2004



Source : Rosenmayer, T.: Ekonomické výsledky občanských sdružení v roce 2004. CVNS, Brno 2006.

N°19

La composition du budget cumulé d'associations de grande taille en République Tchèque en 2004



Source : Rosenmayer, T.: Ekonomické výsledky občanských sdružení v roce 2004. CVNS, Brno 2006.

N°20

Exemples pratiques d'associations et leur composition budgétaire

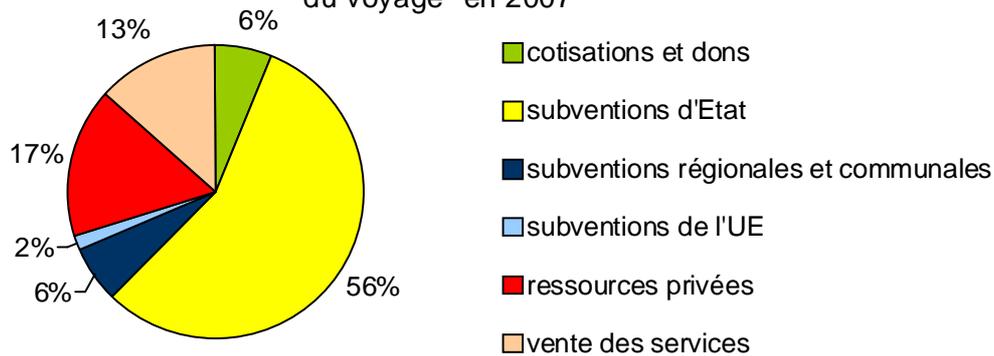
Pour démontrer la réelle situation budgétaire (la proportion des catégories des ressources) on a choisi deux associations avec une vocation comparable (action sociale) et avec une structure semblable (il s'agit de fédérations). C'est « La Fnasat – Gens du voyage » pour la France et « Naděje » pour la République Tchèque.

La Fnasat – Gens du voyage

« La Fnasat – Gens du voyage » (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage) est une fédération de plus de 80 associations de la France entière dont le but est d'assurer des conditions de vie égales aux Tsiganes et aux Gens du voyage et d'éviter la discrimination. Elle a vu le jour en 2004⁹³.

⁹³ <http://www.fnasat.asso.fr/>

Structure des ressources financières de l'association "Fnasat - Gens du voyage" en 2007



Cotisations et dons	55 000
Subventions d'Etat	517 160
Subventions régionales et communales	55 000
Subventions de l'UE	15 000
Ressources privées (fonds, fondations)	153 120
Vente des services	122 860
Total	918 140

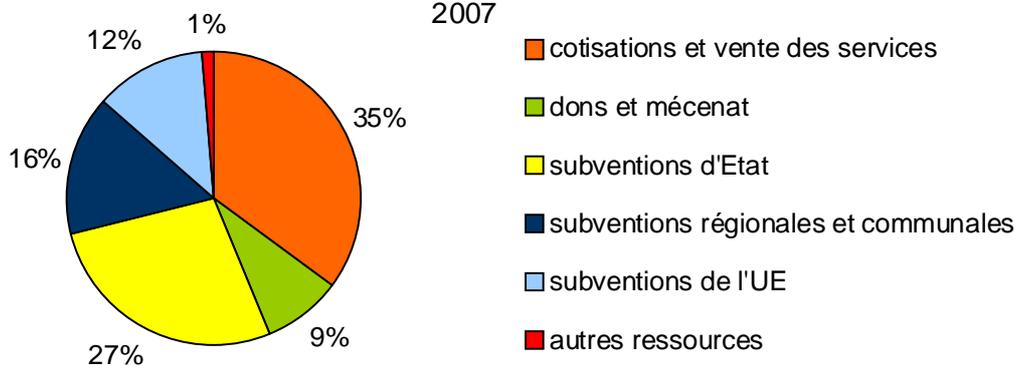
Les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

Source : Bilan prévisionnel de l'association « La Fnasat – Gens du voyage » de 2007

Naděje (qui signifie « Espoir » en français)

« Naděje » est une association d'action caritative et sociale dont le but est de rendre des services aux gens en situations difficiles. Il s'agit d'une organisation nationale avec un réseau compact d'ateliers régionaux. Elle fut fondée en 1990⁹⁴.

Structure des ressources financières de l'association "Naděje" en 2007



⁹⁴ <http://www.nadeje.cz/>

Cotisations et vente des services	2445
Subventions d'Etat	1873
Subventions régionales et communales	1084
Subventions de l'UE	852
dons	592
Autres ressources	82
Total	6928

Les chiffres sont présentées en milles d'euros.

Source: <http://www.nadeje.cz/vz/VZ2007s.pdf>